

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
PARAISANT TOUS LES MOIS

Vol. IV.

MONTRÉAL, 1^{er} AVRIL 1884.

N^o 4

SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Conseils aux aspirants à l'étude de la médecine—Hygiène : De la propreté chez les enfants—L'Etude — Faits scolaires — Vers à apprendre par cœur : Le rêve — Des morceaux de mémoire (suite)—Grammaire : Des majuscules—Un exemple sur les mots de même famille—Dictée élémentaire — Dictée syntaxique — Dictées d'orthographe usuelle—Difficultés orthographiques—Phrases à corriger, Corrections — Problèmes d'arithmétique—Problèmes d'algèbre.— TRIBUNE LIBRE : Lettres d'un commissaire d'écoles (suite) —Géographie : L'exploration du centre de l'Afrique par les missionnaires aux XVII^e et XVII^e siècles (suite). — LECTURE POUR TOUS : Invention de la musique à plusieurs parties—Un trait—Épigramme—L'offre trompeuse—Aux fils des cultivateurs—Pensées diverses—Feuilleton : Cécilia ou une héroïne des catacombes. — BIBLIOGRAPHIE. — ANNONCES. — CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 février dernier (1884), de nommer le Rév. M. Ferdinand Coderre, prêtre, syndic dissident pour la municipalité scolaire de Sainte-Suzanne de Stanhope (Barnston), dans le comté de Stanstead.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date

du 28 février dernier (1884), de nommer Charles M. Thomas, écuyer, et le Dr. John W. McDuffee, membres du bureau d'examineurs de "Stanstead," dans le comté de Stanstead; et le Rév. M. Pérusse et Jamez Tuzo, écuyer, membres du bureau d'examineurs de Gaspé.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 février dernier (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Bonaventure, Saint-Alexis de Méta-pédia.—M. Joseph Blaquière, en remplacement de M. Simon Dorion, et M. André Arsenault, en remplacement de M. Isaac Gallant.

Comté de Chicoutimi, Sainte-Anne.—Le Rév. M. David Roussel et M. Pie Bergeron, aucune élection n'ayant été faite en juillet dernier.

Comté d'Ottawa, Saint-Rémi d'Amherst. — M. Charles Désormeau, en remplacement de M. Stanislas Désormeau, qui a quitté définitivement la municipalité.

Comté de Saguenay, Sault-au-Cochon. — MM. Louis Harper, Thomas Savard, William Lavoie, Charles Ouellet et Zéphirin Deschesnes.

Comté de Saint-Hyacinthe, Saint-Barnabé. — M. Cléophas Lussier, en remplacement de M. Ludger Phanœuf, décédé, aucune élection n'ayant été faite dans le mois qui a suivi le décès.

Comté de Témiscouata, Saint-Cyprien. — Jacques Morin, écuyer, en remplacement de M. Jean Ouellette, qui a quitté définitivement la municipalité.

Syndics d'écoles.

Comté de Shefford, Roxton Falls. — MM. John Wood et C. C. Vansanford.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 3 mars courant (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Drummond, Saint-Pierre de Durham.

—M. Léon Raiches, en remplacement du Révd M. Henri Alexandre.

Comté de Gaspé, Petite Vallée. — MM. Napoléon St. Pierre, Auguste Côté, Narcisse LeBreu, Marcel Coulombe et François Desjardins

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 février dernier, d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Bowman et Denholm," dans le comté d'Ottawa, les lots suivants, savoir :

Canton de Denholm.	8e rang, les lots depuis seize jusqu'à trente-neuf inclusivement.
" "	7e rang, les lots depuis seize jusqu'à trente-neuf inclusivement.
" "	Rang A, les lots depuis seize jusqu'à quarante-huit inclusivement.
" "	Rang B, les lots depuis seize jusqu'à quarante-huit inclusivement.
Canton de Brown.	7e rang, les lots B, C et A, et les lots depuis un jusqu'à huit inclusivement.
" "	6e rang, les lots depuis un jusqu'à huit inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 février dernier (1884), d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Portland (Ouest)," dans le comté d'Ottawa, les lots suivants, savoir :

Lots 1 à 22 inclusivement, dans les rangs 1, 2, 3, 4.			
" 7 à 26	"	"	5.
" 7 à 24	"	"	6.
" 7 à 32	"	"	7.
" 7 à 29	"	"	8.
" 7 à 27	"	"	9.
" 7 à 26	"	"	10.

de la municipalité de Portland, comté d'Ottawa.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, annexion ou délimitation de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vic., ch. 6.

De changer les limites de la municipalité du Sacré-Cœur de Marie de Thetford, comté de Mégantic, érigée par ordre en conseil le 22 juillet 1871, de manière à y comprendre les limites suivantes, savoir : lots de un à vingt inclusivement, dans les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième rangs de Thetford, comté de Mégantic, et les lots de dix-sept à vingt-huit inclusivement, dans le onzième rang de Broughton, comté de Beauce.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

CONSEILS AUX ASPIRANTS A L'ÉTUDE DE LA MÉDECINE

(Voir no précédent, page 73.)

Comme application de quelques-uns des principes que nous avons posés dans nos conseils aux aspirants à l'étude de la médecine, nous donnons aujourd'hui les deux extraits suivants avec questions et réponses :

LES FEMMES SAVANTES, III, 1.

PHILAMINTE.

Ah ! mettons-nous ici pour écouter à l'aise
Ces vers que mot à mot il est besoin qu'on pèse.

ARMANDE.

Je brûle de les voir.

BÉLISLE.

Et l'on s'en meurt chez nous.

PHILAMINTE, à Trissotin.

Ce sont charmes pour moi que ce qui part de vous.

ARMANDE.

Ce m'est une douceur à nulle autre pareille.

BÉLISLE.

Ce sont repas friands qu'on donne à mon oreille

PHILAMINTE.

Ne faites point languir de si pressans désirs.

ARMANDE.

Dépêchez.

BÉLISLE.

Faites tôt, et hâtez nos plaisirs.

PHILAMINTE.

A notre impatience offrez votre épigramme.

TRISSOTIN, à Philaminte.

Hélas ! c'est un enfant tout nouveau-né, madame.
Son sort assurément a lieu de vous toucher ;
Et c'est dans votre cour que j'en viens d'accoucher.

PHILAMINTE.

Pour me le rendre cher, il suffit de son père.

TRISSOTIN.

Votre approbation lui peut servir de mère.

BÉLISLE.

Qu'il a d'esprit !

Questions et réponses.

1. Qu'est-ce que le complément ?

Le complément est le mot, l'expression qui précise, détermine, complète l'idée commencée par un autre mot.

2. Quelle espèce de complément est l'expression écouter à l'aise ?

Complément circonstanciel de but.

3. Les verbes brûler et mourir, 3^e vers, sont-ils employés au propre ou au figuré ?

Au figuré.

4. Quelle espèce de verbe est peser ? — mourir ? — faire ? — offrir ? — pouvoir ?

Qu'est-ce que la conjugaison de chacun de ces verbes a de particulier ?

Peser, faire, offrir et pouvoir sont des verbes actifs ; mourir est neutre. — Peser n'offre rien d'irrégulier dans sa conjugaison, si ce n'est que l'e du radical prend l'accent grave lorsque la terminaison commence par un e muet. — Les verbes faire, offrir, pouvoir, mourir sont tous irréguliers, et se conjuguent ainsi : Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font ; je faisais, nous faisons ; je fis, nous fimes ; je ferai, nous ferons ; je ferais, nous ferions ; fais, faisons, faites ; que je fasse, que nous fassions ; que je fisse, que nous fissions ; faisant ; fait, faite. — J'offre, tu offres, il offre, nous offrons, vous offrez, ils offrent ; j'offrais, nous offrions ; j'offrirai, nous offrirons ; j'offrirais, nous offririons ; offre, offrons ; que j'offre, que nous offrons ; que j'offrirais, que nous offririons ; offrant ; offert, offerte. — Je puis ou je peux, tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent ; je pouvais, nous pouvions ; je pus, nous pûmes ; je pourrai, nous pourrons ; que je puisse, que nous puissions ; que je pusse, que nous pussions ; pouvant ; pu. — Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent ; je mourais, nous mourions ; je mourus, nous mourûmes ; je mourrai, nous mourrons ; je mourrais, nous mourrions ; meurs, mourons ; que je meurs, que nous mourions ; que je mourusse, que nous mourussions ; mourant ; mort, morte.

5. Quelle est la règle d'accord du verbe être quand il a pour sujet le pronom ce ?

Cette règle est-elle observée dans le 4^e vers, et comment ?

Le verbe être ayant pour sujet le pronom ce s'accorde généralement avec l'at-

tribut de la proposition, quand cet attribut est représenté par un nom ou un pronom pluriel de troisième personne. — Oni, à cause de l'attribut charmes, qui est pluriel.

6. Donnez le sens du 5^e vers ?

Vos vers, tout ce que vous me procure le plus grand des plaisirs, la plus grande des jouissances.

7. Quelles remarques avez-vous à faire sur l'orthographe de pressans ? — sur l'emploi absolu de dépêcher ? sur le pluriel de nouveau-né ?

Pressans est une ancienne forme plurielle qui n'est guère en usage maintenant : on écrit plutôt pressants. — Dépêcher, employé d'une manière absolue pour se dépêcher, est familier et peu usité en ce sens. — Dans l'expression nouveau-né, nouveau étant adverbe doit rester invariable : on écrira donc des nouveau-nés.

8. Quel est l'équivalent de que dans le dernier vers ?

Combien.

9. Dans les deux premiers vers, combien y a-t-il de propositions grammaticales ? de propositions logiques ?

Trois propositions grammaticales : mettons-nous....., il est besoin..... on pèse. — Une seule proposition logique, dont les parties constitutives sont : nous (sujet), soyons (verbe ou copule), mettant nous ici pour écouter à l'aise ces vers que mot à mot il est besoin qu'on pèse (attribut ou prédicat).

10. Appréciez, d'après les règles de la littérature et du goût, le langage de Bélisle. Doit-on y voir une imperfection de style ?

Le langage de Bélisle — et nous pourrions en dire autant de celui d'Armande et de Philaminte — est, suivant nous, parfaitement conforme au but que Molière avait en vue. En effet, l'on sait que l'auteur des Femmes savantes se proposait, d'un côté, de jeter du ridicule sur la manie qu'avaient certaines dames du grand siècle de s'exprimer autrement que tout le monde, en faisant usage d'un style pédant, ampoulé, rempli d'hyperboles et de figures invraisemblables ; — et, d'un autre côté, de peindre un écrivain médiocre, infatué de son mérite, qui accepte toujours avec plaisir l'éloge que l'on fait de ses œuvres, si exagéré qu'il puisse être. Loin d'avoir violé les règles de la littérature

et du goût, Molière a réussi à représenter les défauts de ses personnages sous leur vrai jour, et au lieu de voir dans ses caractères une imperfection de style, nous devons, au contraire, les considérer comme des modèles du genre.

ATHALIE, III. 4.

MATHAN.

Envoyé par la reine
Pour rétablir le calme et dissiper la haine,
Princesse, en qui le ciel mit un esprit si doux,
Ne vous étonnez pas si je m'adresse à vous.
Un bruit que j'ai pourtant soupçonné de men-
[songe,

Appuyant les avis qu'elle a reçus en songe,
Sur Joad, accusé de dangereux complots,
Allait de sa colère attirer tous les flots.
Je ne veux point ici vous vanter mes services :
De Joad contre moi je sais les injustices ;
Mais il faut à l'offense opposer les bienfaits.
Enfin, je viens chargé de paroles de paix.
Vivez, solennisez vos fêtes sans ombrage.
De votre obéissance elle ne veut qu'un gage :
C'est, pour l'en détourner j'ai fait ce que j'ai pu,
Cet enfant sans parents, qu'elle dit qu'elle a vu.

Questions et réponses.

1. Dans les quatre premiers vers, quelle figure de grammaire ? combien de propositions ?

Une *inversion*. — Trois propositions.

2. A quoi *envoyé* se rapporte-t-il ?

A *je*, tenant la place de Mathan.

3. Quel est le sujet logique de *allait*, 8^e vers ? Dites sous quelle forme ce sujet se présente.

Un bruit que j'ai pourtant soupçonné de mensonge, Appuyant les avis qu'elle a reçus en songe.

Ce sujet se présente sous une forme *complexe*.

4. Comment s'orthographie la première personne de l'impératif du verbe *aller* ?

Va, à moins que ce verbe ne soit suivi des mots *en* et *y*, car, d'après plusieurs grammairiens, on doit écrire, par euphonie, *vas-en, vas-y*.

5. Pourquoi le participe passé *reçu* s'écrit-il avec un *s* dans le 6^e vers ?

Parce qu'il est *précédé* de son complément *direct* qu' (que) mis pour avis.

6. Dans quel sens *flots* est-il employé dans le 8^e vers ?

Sens *figuré*.

7. De quelle nature est le complément *sans ombrage*, 13^e vers ? Quelle est ici la signification du mot *ombrage* ?

Complément *circonstanciel de manière*. — *Ombrage* signifie ici *dé fiance, crainte*.

8. Le verbe *savoir* a-t-il quelque chose d'irrégulier dans sa conjugaison ?

Ce verbe se conjugue ainsi : *Je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous savez, ils savent ; je savais, nous savions ; je sus, nous sûmes ; je saurai, nous saurons ; je saurais, nous saurions ; sache, sachons ; que je sache, que nous sachions ; que je susse, que nous sussions ; sachant ; su, sue-*

9. De quel terme *cet enfant sans parents* dépend-il ? Pourrait-on écrire ici *parent* au *singulier* ?

De *gage* : ce *gage*, c'est cet enfant... — *Parent* pourrait ici s'écrire au *singulier* ; mais, ainsi orthographié, ce mot aurait un sens tout à fait exclusif.

10. Appréciez, au point de vue de l'harmonie, les deux derniers vers de ce morceau.

Ces vers ne sont rien moins qu'harmonieux ; l'hémistiche du dernier vers surtout, *qu'elle dit qu'elle a vu*, pèche non seulement contre l'harmonie, mais il accuse de plus une négligence de style qu'on est surpris de rencontrer dans Racine, d'ordinaire si parfait.

LATIN.

Dans l'étude du latin, vous devez vous attacher à deux choses : a) aux règles de la grammaire, et b) à la signification des mots.

a) Les éléments demandent à être étudiés avec plus de soin, d'attention et de persévérance que les autres parties de la grammaire. Qui ne possède point sur le bout de ses doigts le mécanisme des déclinaisons et des conjugaisons, éprouvera toujours beaucoup de difficulté à traduire : le dictionnaire sans la grammaire n'est pas d'une grande utilité. Cette étude est aride ; mais il faut y revenir souvent. Elle seule vous permettra de faire une analyse exacte des mots.

b) Prenez l'habitude, dès la première phrase que vous traduisez, de retenir la signification de chaque mot : la signification propre d'abord, puis la signification figurée, laquelle, dans beaucoup de cas, varie suivant que le mot s'applique aux personnes ou aux choses. On peut dire que le but principal de la traduction dans les premières années est d'apprendre à l'élève la signification des

mots latins, afin de le mettre en état de se passer du dictionnaire, du moins pour les cas ordinaires. Ceci est tellement élémentaire que j'éprouve quelque honte à le rappeler. Cependant, combien de jeunes gens semblent l'ignorer, et considèrent la traduction comme une corvée pénible et inutile : combien d'autres ne s'occupent que de ce qu'ils appellent le *bon français*, et comptent avoir obtenu un résultat brillant et sûr quand ils parviennent à réunir dans leur traduction plusieurs phrases apprises par cœur.

Commencez toujours par faire l'analyse grammaticale du passage que vous étudiez, et ensuite cherchez la signification des mots que vous ignorez encore. Je le répète, cette partie de votre travail est très importante : ne vous contentez pas de jeter un coup d'œil furtif dans votre dictionnaire, pour saisir la première signification venue ; mais étudiez le mot dans ses diverses acceptions. Puis, vous tâcherez de le rattacher par son radical à une famille que vous étendrez autant que possible.

Ce travail, au début, paraîtra aride, et, comme dans l'étude du français, la marche en sera d'abord très lente. Mais quand vous aurez traduit dix chapitres de César, ou cent vers de Virgile, vous serez rarement obligé d'avoir recours au dictionnaire.

Revenez souvent sur les premières phrases, et n'en attaquez de nouvelles que si vous possédez bien les précédentes.

J'applique ces conseils à la traduction des premiers mots du signe de la croix, et je vous conseille de faire un travail analogue pour tous les mots latins dont le sens vous est parfaitement connu. Peu à peu, vous passerez à des phrases plus difficiles.

IN — Quelle espèce de mot — cas qu'il gouverne — signification générale avec l'ablatif, avec l'accusatif — significations diverses dans la composition des mots — modifications que subit *n* devant une autre consonne, dans le mot composé.

NOMINE — Quelle espèce de mot — de quel genre — à quel cas et pourquoi — signification propre, métaphorique, etc. — mots formés par dérivation, par composition.

On me permettra de donner un exemple de réponse à cette dernière question.

Dérivation : nominalis, nominare, nominator, nominativus.

Composition : agnomen (pour adnomen qu'on rencontre quelquefois) cognomen, cognomentum, cognominare, cognominativus, denominatio, denominare, innominabilis, inominatus, (et même *ignominia*) prænomen, prænominare, pronomen, pronomnabilis, pronomnatio, pronomnare, renomen.

Il sera utile, en même temps, de chercher quels étaient chez les Romains la signification particulière et l'emploi de *prænomen*, *nomen*, *cognomen* et *agnomen*.

PATRIS. — Quelle espèce de mot, etc, etc.

Ce travail fait partie de l'étude de la langue latine ; mais il y en a un autre non moins important : ce dernier est nécessaire à l'intelligence de chaque auteur, et de chaque ouvrage : autres, en effet, sont les connaissances nécessaires pour comprendre l'*Enéide*, autres les connaissances pour comprendre les *Géorgiques*.

Par exemple, si vous voulez traduire César avec facilité et profit, il ne suffit pas d'avoir des notions générales — littéraires, historiques et géographiques, — il faut connaître plus particulièrement la vie de ce grand capitaine et l'histoire de Rome à son époque, la géographie de la Gaule et d'une partie de l'Angleterre. L'organisation militaire des Romains, leurs moyens d'attaque et de défense sont encore des connaissances que vous ne sauriez impunément négliger.

Sans cette préparation, on pourrait se trouver embarrassé, si l'on avait à traduire le passage suivant, donné à l'examen de 1881 :

Ubi vero Aduatici turrim movere et appropinquare mœnibus viderent, nova atque inusitata specie commoti, legatos ad Cæsarem de pace miserunt qui ad hunc modum locuti : Non se existimare Romanos sine opera divina bellum gerere, qui tantæ altitudinis machinationes tanta celeritate promovere, et in propinquitate pugnare possent.

Qu'étaient ces tours employées au siège des places ? — leur construction, leur usage — Par quels moyens les faisait-on mouvoir et avancer avec rapidité, malgré leur hauteur ? De quoi et de quelle manière les Gaulois construisaient-ils leurs murailles ?

Dès le commencement du 5e livre, il est question de vaisseaux bâtis avec certaines modifications. César emploie, pour passer en Angleterre, des *naves actuarias*,

des *naves longas* et des *vectoria graviora navigia*. Celui qui se contenterait de savoir qu'il s'agit, en général, de différents vaisseaux n'aurait pas une idée exacte des difficultés rencontrées par César, ni de la prévoyance dont ce grand capitaine a fait preuve ; par suite, il ne comprendrait qu'imparfaitement comment s'est effectué le transport de l'armée romaine en Angleterre.

La traduction de Virgile, celle d'Horace surtout, suppose d'autres connaissances non moins étendues, et qu'un bon professeur ne manquera pas de vous donner.

Je me borne à ces remarques. Elles sont suffisantes, je crois, pour donner une idée du travail sérieux auquel se livreront ceux qui veulent étudier le latin et bien interpréter un auteur.

Pour confirmer tout ce qui précède, je reproduis ici les questions qui ont été posées à l'examen du mois de mai 1881 :

1. Traduction : *César, De bello gallico*, II, 31 ; *Virgile, Enéide*, II, 270-86.

2. Analyse grammaticale de *turrin, moenibus, specie, altitudinis, petere, quamvis, pati, consuessent*.

3. Nommer les verbes simples qui entrent dans la formation des verbes composés : *deligo, intercludo, instituo, obsideo, subjicio, colingo, exquiro, cogo, malo*.

4. Ce qu'on entendait par : *decumana porta, novissimum, agmen, navis longa, tertia vigilia, quarta hora*.

5. Traduire les expressions : *alii aliam in partem fugint ; conversa signa in hostes inferunt ; sub corona vendere ; certiores aliquem facere ; novis rebus studere ; terga vertere ; iter facere*.

6. Définir le verbe déponent. Ecrire le futur de l'indicatif de *conor, confiteor, proficiscor, patior* ; le présent du subjonctif de *arbitror, vereor, sequor, melior*.

Donner la signification différente de : *jaceo et jacio ; fere et ferre ; cado et caedo ; consilium et concilium ; audio et audio, educare et educere ; fretum et fretus ; anima et animus*.

8. Les noms modernes de : *Lacus Lemannus, Rhodanus, Liger, Provincia, Rhenus*. Quelle partie de l'Espagne était appelée *Hispania citerior* ? Dites ce que vous savez de Calchas, Sinon, Laocoon et Cassandre.

HYGIÈNE.

De la propreté chez les enfants.

La propreté du corps et des vêtements est une des principales sources de la santé ; une mère attentive doit être diligente et tenir ses enfants dans le plus grand état de propreté. Leur visage, leurs mains, et leurs pieds doivent être souvent lavés ; leur chevelure exactement peignée ; leur linge suffisamment renouvelé, et leur vêtement extérieur, sinon élégant, du moins propre et bien mis. C'est surtout le matin à son lever qu'on doit habituer l'enfant à ces soins de propreté, afin que toute sa vie il en sente le besoin et le plaisir. Il faut aussi lui donner l'habitude de se laver la bouche, le visage, et les mains après le repas, et l'accoutumer tellement à la propreté, que la saleté lui fasse horreur. Il convient de lui donner en même temps l'amour de l'ordre en l'accoutumant à arranger avec soin ses jouets et son petit ameublement. C'est surtout aux petites filles qu'il faut insinuer ces habitudes qui forment la base du bonheur de la femme et de la prospérité de sa maison.

Les bains, comme moyen de propreté et de salubrité, sont d'une grande utilité. C'est en les alliant à des exercices gymnastiques que les anciens, les fiers Romains surtout, donnaient tant de souplesse et de force à leurs corps, et se rendaient capables de travaux et de fatigues inouïs.

C. B. CHARDON.

L'ÉTUDE.

Il est entre ces biens si trompeurs et si faux. Il est un bien réel, doux charme de nos maux, Dont on sent dès l'abord la paix enchanteresse, Dont on jouit sans trouble et non pas sans ivresse, Qui suit l'homme, en dépit des destins inconstants, A tout âge, en tous lieux, et dans tous les instants ; Qui, sans cesse nouveau, s'accroît par l'habitude, Plein de calme, d'oubli, d'innocence : *l'étude* ; L'étude, plaisir vrai dont la source est en nous, L'étude, heureux trésor qui les remplace tous.
LE BRON.

FAITS SCOLAIRES.

La Pennsylvanie, l'un des Etats les plus prospères de l'Union américaine, dépense annuellement la jolie somme de \$5,

000,000 pour le traitement des maîtres et des maîtresses des écoles publiques. C'est de l'argent qui rapporte beaucoup plus que celui que l'on dépense pour entretenir dans des casernes des milliers d'hommes dans l'oisiveté.

—La législature du Texas a disposé de 50 lieues carrées des terres publiques en faveur des deux universités de l'Etat. Ces terres seront vendues à l'encan au plus haut enchérisseur, et le produit de la vente sera distribué aux susdites institutions.

De plus, il reste à vendre 25,000,000 acres de terres de réserve au profit du fonds des écoles publiques. Ces terres augmentent tous les jours de valeur. Avant longtemps, le Texas aura un fonds pour les écoles publiques de 75 à 100 millions de dollars, et de 4 à 5 millions pour les universités.

Vers à apprendre par cœur.

LE RÊVE.

Tout un jour de travail, c'est chose fatigante !
Et ce l'est beaucoup plus, quand l'ardeur du soleil

Rend la journée encor plus longue et plus pesante.
Le soir aussi l'on est toute contente ;
L'heure où l'on va goûter les douceurs du sommeil,

Oh ! c'est une heure ravissante !
Hier donc je me couchai vraiment avec bonheur,
Et tout de suite après je crus voir, chose étrange !
Dans un rêve riant, dans un rêve enchanteur,
Avec des ailes d'or un joli petit ange.

Son regard doux et bon venait chercher le mien :
J'y répondais par mon sourire.
Voici quel fut notre entretien,
Avec fidélité je vais vous le redire,
Ma mémoire est exacte et je n'omettrai rien.

Petite fille écoute :
Être surnaturel,
Je descends de la voûte
Qui supporte le ciel ;
J'ai toute la puissance
De faire des heureux ;
Parle avec confiance,

Pour un jour seulement j'exaucerai tes vœux.
Que veux-tu ? me dit-il, de cette voix qu'on aime.
—Ce que je veux, bon ange, oh ! ce sont des

gâteaux.
Des gâteaux le matin, à midi, le soir même ;
Ce sont toujours plaisirs nouveaux ;
En manger à son gré, c'est le bonheur suprême.
—Réfléchis un peu, mon enfant,
Ce vœu n'est pas bien raisonnable ;
Il est un moyen préférable
D'utiliser pour toi mon généreux présent.

Tu deviens chaque jour plus gentille et plus

[grande,
Tu vas compter huit ans bientôt,
Et de mes dons, tu vas choisir pour lot,
Le triste lot d'une gourmande !
Être gourmande ainsi c'est un vilain défaut.
Penses y mieux, fais une autre demande.
Allons !... point de gâteaux.—Voilà de la raison.
—Mais que voudrais-je alors ?.. He bien ! que ma

[journée,
Pour être heureuse et fortunée,
Soit exemple d'étude et de toute leçon.
Tout un jour sans rien faire est si doux et si bon !
—Pauvre petite enfant. oh ! tu n'es pas heureuse !
C'est le vœu d'une paresseuse ;
Je t'aime trop pour l'accomplir...
Ne saurais-tu mieux choisir ?

—Mon bon ange, vraiment, vous êtes difficile.
On préfère, à huit ans, l'agréable à l'utile.
Des congés, des bonbons, et de jolis joujoux,
Est-il rien de meilleur, est-il rien de si doux ?..
Je fais un autre vœu, secondez mon envie,
Et ne me traitez pas avec sévérité,
Si vous y découvrez un peu de vanité.

Accordez-moi pour un jour, je vous prie,
Une robe élégante et jolie,
Pleine de grâce et de légèreté...
Vous n'êtes pas content ?—Non, non, ma jeune

[amie,
Je voudrais voir ton petit cœur
Désirer tout autre bonheur !

Ne vois-tu pas le grand jour qui s'avance,
Ce jour des prix dont le dour souvenir
Régout l'âme et fait tant de plaisir ?
—Pardon, je le vois bien ; mais je n'ai pas de

[chance :
Il faut semer pour recueillir.
Quand on est comme moi, tout bas je le répète.
Pourvue, hélas ! de bien vilain défauts,
Qu'on est gourmande et trop portée à la toilette,
Et paresseuse encor... la part est vite faite...
Et tous vos prix sont des zéros.

—On doit, on peut triompher des obstacles.
—Oh ! pour moi, mon bon ange, il faudrait des

[miracles.
—J'en veux faire un à ta faveur.
—Je vous aiderai de grand cœur.

—Te voilà dans le vrai. Tu vas être bien sage :
Ta raison grandira chaque jour avec l'âge ;
Pour le conduire au bien et pour l'encourager,
Dans ce jour solennel je vais tout arranger
Pour que ton jeune front rayonne
Du doux éclat d'une couronne,
—Oh ! merci, mon bon ange... Eclairée à pré-

[sent,
Je comprends que pour moi c'est le plus beau

[présent.
Il sourit à ces mots, et, tout plein de lumière,
Il s'éloigne en disant : C'est bien, ma fille, espère.
Je me réveille alors... Avec sécurité.

Les yeux ouverts, en vérité,
Dois-je compter un peu sur la réalité ?

J. P. WORMS.

DES MORCEAUX DE MÉMOIRE.

(Suite ; voir n° précédent.)

2.—LES DEUX CHARRUES.

Le soc d'une charrue, après un long repos, s'était couvert de rouille. Il voit passer son frère,

Tout radieux, revenant des travaux :

« Forgé des mêmes bras, de semblable matière, Lui dit-il, je suis terne, et toi, poli, brillant :

Où prends-tu cet éclat, mon frère ? — En travail-
[lant.]

(Mme JOLIVEAU.)

1er ENTRETIEN : *Description de la charrue.*

Après une causerie intéressante et au moyen d'un canevas en rapport avec la force des élèves, on pourra obtenir le travail écrit suivant :

La charrue sert à ameublir la terre.

Les parties principales de la charrue sont : le *coutre*, le *soc* et le *versoïr*.

Le *coutre* est un long couteau qui tranche la terre verticalement.

Le *soc* coupe horizontalement, et par en-dessous, la bande de terre coupée par le *coutre*.

Le *versoïr* saisit cette bande de terre et la renverse sur le côté.

Les organes accessoires sont l'*âge*, le *régulateur*, le *sep*, les *étançons*, le *manche*, et la *poignée*.

L'*âge* ou *flèche* est la grande pièce de bois placée horizontalement.

Le *régulateur* est fixé à l'extrémité de l'*âge* ; il sert à modifier la profondeur du sillon.

Le *sep* est fixé au soc et glisse dans le fond du sillon.

Les *étançons* donnent la solidité à l'instrument ; ils réunissent l'*âge* et le *sep*.

C'est par la *poignée* fixée au *manche* que le cultivateur maintient et dirige la charrue.

2e ENTRETIEN : *Dessin de la charrue.*

Ce premier travail, comme la description, se fera devant une charrue véritable, grandeur naturelle ou réduction, ou au moyen d'un tableau la représentant ou d'un dessin tracé par le maître sous les yeux des enfants qui imitent.—Les détails sont négligés, s'ils présentent trop de difficultés d'exécution.

Devoir d'application : Dessiner, dans le cahier, une charrue avec les noms des parties.

3e ENTRETIEN : *Courtes explications sur le sens des mots.*

Objets d'intuition : Un morceau de fer

rouillé, un autre dont la surface n'est pas ternie et du fer galvanisé.

Rouille. Crasse rougeâtre qui se forme sur le fer au contact de l'air et de l'humidité. La rouille de fer n'est pas un poison : on s'en sert même pour faire de l'eau ferrugineuse, employée comme remède dans certaines maladies.

Pour mettre le fer à l'abri de la rouille, on le recouvre de couleur à l'huile ou de vernis, ou d'une mince couche de zinc ; dans ce dernier cas, il prend le nom de fer galvanisé.

Radieux = brillant.

Forgé des mêmes bras : en effet, c'est le forgeron qui les fit tous les deux.

De semblable matière. Laquelle ? Citez cinq choses d'une autre matière.

Terne, poli, éclat. Comparez les deux morceaux de fer, afin de faire découvrir que celui qui est *terne* a peu ou point d'*éclat*, et que l'autre, ayant une *surface unie et luisante*, peut, s'il est exposé au soleil, produire une *lumière éclatante, éblouissante*.

Devoir : Reproduire, par écrit, les explications.

4e ENTRETIEN : *Des idées.*

1. Le soc	1. Etat du premier soc
.....rouille.	
2. Il voit.....	2. Ce qu'il voit.
..... travaux.	
3. « Forgé	3. Ce qu'il dit.
..... frère ?	
4. — En travaillant.	4. Réponse du soc poli.

Résumé : Un soc rouillé demande à un autre soc où il a pris son brillant. L'autre lui répond : « C'est en travaillant. »

Morale : 1. Celui qui travaille se porte toujours mieux que celui qui vit dans l'inaction.

2. Si nous voulons briller par nos connaissances, nous devons imiter le soc poli, nous devons étudier.

Devoir : Reproduction du tableau des idées, du résumé et de la morale.

5e ENTRETIEN : *Récitation de mémoire.*6e ENTRETIEN : *De la forme.*

Faire rendre chaque phrase sous différentes formes.

Exemples : 1. Après un long repos, le soc d'une charrue s'était couvert de rouille.

2. Depuis longtemps, une charrue n'a-

vait plus labouré ; son soc était tout rouillé.

3. Une charrue n'avait plus servi depuis plusieurs semaines ; son soc était méconnaissable tant il était rouillé. Etc.

Devoir : Rendre l'une des phrases sous différentes formes.

7e ENTRETIEN : *Exercice grammatical.*

Application des leçons de grammaire : conjugaison, racines, dérivation, contraires, synonymes, homonymes, etc.

8e ENTRETIEN : *Mise en prose.*

Cette mise en prose aura été préparée par l'étude de la forme, des contraires et des synonymes. Le travail comprend deux exercices. D'abord une prose bien simple, s'en tenant aux mots ou texte, se contentant de rétablir les inversions, les ellipses ; c'est le premier degré.

Dans le deuxième degré, elle s'amplifie, prend une allure moins servile.

Premier degré. Après un long repos, le soc d'une charrue s'était couvert de rouille. Il voit passer son frère, tout radieux, revenant des travaux et lui dit : " Mon frère, tu es poli, brillant, et moi je suis terne quelque forgé des mêmes bras et de semblable matière ; où prends-tu cet éclat ? — L'autre lui répond : " En travaillant."

Deuxième degré. — Un soc de charrue n'avait plus labouré depuis longtemps ; il était tout couvert d'une crasse rougeâtre nommée rouille. Dans cet état, il voit passer un autre soc brillant d'un vif éclat. Surpris de cette différence, il lui dit : " Mon frère, tu es d'acier comme moi, c'est le forgeron qui nous fabriqua tous les deux, d'où vient donc que tu as une surface si unie et si luisante, alors que je suis si terne ? " Mon ami, lui répond le soc brillant, c'est que je travaille et que tu restes oisif."

9e ENTRETIEN : *Imitation.*

Les deux élèves.

Jules ne faisait plus ses devoirs et n'apprenait plus de leçons depuis plus d'un mois. Il avait presque tout oublié. Les compositions arrivèrent et il fut le dernier de sa classe. Surpris et honteux d'une telle place, il s'adresse à son ami Hector, qui retournait tout radieux, annoncer à ses parents qu'il était premier. " Mon camarade, lui dit Jules, nous fré-

quentons la même école, nous recevons les mêmes leçons d'un même maître, d'où vient donc que tu es premier et moi dernier ? — Mon ami, lui répond Hector, la chose est facile à expliquer, c'est que j'ai le goût de l'étude et que tu fais le paresseux."

F. HENRY.

GRAMMAIRE.

Des majuscules.

Les règles pour l'emploi des lettres majuscules au commencement des mots ont plusieurs fois varié. Comme il arrive trop souvent, on a passé, sans raison, d'une extrémité à l'autre. Qu'on examine les ouvrages imprimés il y a soixante ans et qu'on les compare avec ceux d'aujourd'hui, on sera surpris de la profonde différence de pratique entre ces deux époques ; c'est vraiment à n'y pas croire. Les majuscules étaient alors prodiguées avec une abondance, disons un abus, qui ne saurait trouver de justification : c'est le contraire maintenant, et, dans les livres les plus soignés de la présente typographie, on s'étonnera d'une indigence non moins explicable. Parmi les indications d'un art dont nous ne nous faisons assurément pas le champion convaincu, mais qui a cependant son incontestable valeur, nous voulons dire la Physiognomie, l'une de ces indications qui trompent le moins est celle-ci : — " Prenez l'écriture d'un homme : ordinairement elle prendra son caractère, sa tournure d'esprit : or, si vous y rencontrez des majuscules jetées à tort et à travers, avec prodigalité et sans motif, concluez que cet homme pêche par le jugement." La hardiesse apparente d'une telle assertion ne la doit pas faire rejeter du premier coup. Ceux qui l'ont formulée ont étudié la matière, ils parlent sur expérience, et nous invitons nos lecteurs à vérifier par eux-mêmes. Pour notre compte personnel, nous avouons que plusieurs fois, par des épreuves contradictoires, nous avons eu lieu de juger l'observation parfaitement vraie, malgré sa forme paradoxale.

Il importe de se faire à ce sujet des idées justes, et nous allons résumer ici les principes qui ont, à nos yeux, force de loi dans l'usage légitime et convena-

ble des majuscules. L'antiquité posséda comme nous ces lettres.

1^o—Lettres capitales (ou majuscules) ayant pour but de signaler à l'attention certains mots qui tranchent sur les autres, à des titres divers, on ne les doit employer que lorsqu'elles sont vraiment utiles dans cette vue. Répandues avec intelligence, elles sont des points de repos pour l'œil, auquel elles offrent en même temps, dit à bon droit M. Bescherelle, le plaisir de la variété ; ce sont, en outre, des avis muets sur des observations nécessaires. Multipliées outre mesure, sans discernement, elles choquent et fatiguent l'attention.

2^o—La majuscule se place au commencement d'une phrase, de tous les vers d'une poésie, d'un discours à la suite du simple deux-points, d'une citation quelconque. Les Allemands, quelques éditeurs français même, ont essayé de la supprimer au commencement des vers, et nous ont donné des éditions de Virgile, d'Horace et d'Homère, qui ne sont pas supportables. Une pareille innovation ne devait point réussir ; le bon goût public l'a fait échouer. Les versets de l'Écriture-Sainte formant une sorte de division à la manière des vers, on leur donne aussi la majuscule, quand même ils ne se sépareraient l'un de l'autre, quant au sens, que par une virgule. Les Allemands n'en jugent point ainsi : les Allemands ont tort, et d'autant plus tort que, dans leur langue, ils s'astreignent à honorer d'une majuscule tous substantifs indistinctement. Pourquoi cette inconséquence ? Ils sont hors d'état de l'expliquer rationnellement. Au siècle dernier encore, nous en faisons à peu près autant quant aux substantifs : le goût, en s'épurant, a prohibé cette mauvaise méthode.

3^o—La majuscule vient-elle nécessairement après tout point d'interrogation ou d'exclamation ? Non. On ne la mettra que lorsque le sens qui suit se sépare clairement de celui qui précède, et que, à défaut de ce signe, on aurait employé le point. Exemples : " Fallait-il, ô mon " fils ! entrer dans une voie foudroyante qui " vous conduira aux abîmes ?—Que de " trésors ignorés ! que de richesses in- " attendues ?—L'homme est-il toujours " conséquent avec lui-même ? S'il en " était ainsi, que de désordres dans le " monde, à la suite de tant de fausses " doctrines prêchées par la passion et

" acceptées par la légèreté ! Mais la Pro- " vidence y a pourvu."

4^o—Quelquefois il arrive que, pour exprimer davantage l'étonnement ou pour solliciter plus vivement l'attention du lecteur, on écrit un mot tout entier en majuscules : il devrait être bien entendu que, si ce mot est un nom exigeant de lui-même une majuscule propre, on lui en donnera une même dans ce cas ; c'est ainsi qu'on a toujours fait jusqu'à ces dernières années, où la décadence orthographique a suivi l'abaissement général des études. Les typographes se sont donc mis à ne plus distinguer, en pareille circonstance, la première lettre de celles qui la suivent ; leurs livres sont émaillés de cette faute de goût et de sens. N'est-il pas évident que, la majuscule étant de droit, elle ne peut périr dans l'écriture du mot, quelle que soit la forme exceptionnelle de cette écriture ? Les deux principes sont juxtaposés, mais non confondus ; l'un n'absorbe pas l'autre. Refusera-t-on la majuscule à un nom mis en italiques au milieu de caractères romains ? Que ces caractères, au lieu d'être des italiques, soient des capitales, qu'importe ? La règle subsiste avec les mêmes titres et la même force : cela est indispensable. Jadis on accordait les capitales, par un sentiment de respect, aux noms de DIEU, de JÉSUS-CHRIST, de la sainte TRINITÉ : cet usage était louable ; nous voudrions le voir reprendre. Plusieurs écrivains ont commencé ; nous nous unissons à eux, et on a vu déjà que nous appartenons à leur école. Il ne convient guère que ces noms adorables n'aient d'autre distinction que celle qui est accordée à un nom d'homme, de fleuve ou de ville.

5^o—Homme, fleuve ou ville, tout le monde le sait, ce qui constitue un nom propre, exige la majuscule. Ceci n'a pas besoin d'explication, paraît-il ; et pourtant on est arrivé à ne plus comprendre qu'imparfaitement la portée de cette règle.

Les adjectifs, sans doute, ne prennent pas la majuscule, alors même qu'ils se tirent d'un nom propre : on écrit " un Français ", et à côté " un citoyen français "; " le poème de Dante ", et une poésie dantesque ; " la ville de Rome, une femme romaine ", etc. Il est donc des cas néanmoins (et c'est ici que la confusion s'est faite) où l'adjectif devient un

véritable nom propre, auquel la majuscule revient forcément. Qui s'avisera d'écrire "les Etats unis" ? Cette expression, ainsi rendue, peut et doit s'appliquer à toute espèce d'Etats unis par un lien fédéral, douanier, politique, etc. ; elle ne désignera en particulier aucune puissance. Pour être compris si l'on veut parler de l'Amérique septentrionale, on sera obligé de mettre "les Etats-Unis", double majuscule : ce ne sont plus là deux mots rapprochés par circonstance, ils forment une désignation unique, précise, un vrai nom propre. Je n'écrirai pas "les Etats-Français, les Etats-Allemands, les Etats-Italiens, les Etats-Suisses", parce qu'il n'y a point d'Etats qui portent spécialement ce nom ; on ne l'emploie que par occasion, comme appellation générale ; le qualificatif reste tel quel : c'est pourquoi on mettra : les Etats suisses, les Etats français, les Etats allemands, les Etats italiens, etc." Mais il est, en Italie, une puissance qui s'appelle spécialement les *Etats-Romains* ; c'est un nom consacré, propre, exclusif, qu'il n'est pas permis de défigurer, à la suite de typographes distraits ou ignorants, en *Etats romains*. Et sur ce mot *Romain*, nous dirons la même chose du "Collège-Romain", qui doit s'écrire comme nous venons de le faire. Il y a, en effet, à Rome, une quantité de collèges ; point de ville qui en possède un si grand nombre ; tous ces collèges sont par le fait *romains* ; mais il n'y en a qu'un qui soit "le Collège-Romain" et qui n'ait d'autre nom que celui-là. Si je parle de quelque *collège romain*, on me demandera : Lequel ? tandis que l'appellation *Collège-Romain* lève toute obscurité et marque positivement la célèbre maison que j'ai en vue. Même observation, encore pour les mêmes motifs, au mot de l'*Académie Française*. Est ce que toutes les académies qui honorent Paris et la province ne sont pas *françaises* ? Toutes les sont assurément, toutes sont des académies françaises. Cependant il en est une, la plus illustre, à laquelle on attache spécialement cette qualification, qui dès lors cesse d'être une simple qualification et devient un nom propre, exigeant, comme tous les noms propres, la majuscule. Eh bien, les livres de nos académiciens du jour sont là pour en faire foi, plusieurs de ces immortels ignorent cette règle, chère à leurs devanciers, chère à

la logique de la langue, indispensable en orthographe, et la violent quotidiennement ! Comment s'étonner ensuite que les correcteurs d'imprimerie marchent sur les traces, même erronées, de ceux qui devraient les guider ? Même observation, même principe, pour les *Etats-Généraux*, expression absolument propre, s'appliquant exclusivement à un genre d'assemblées politiques qui ne se confond point avec les autres, et où *généraux* n'est plus un simple adjectif.—On avait proposé d'écrire aussi avec le trait d'union *Académie-Française* : c'eût été rationnel ; du moins, si l'usage ne s'en est point adopté, est-il nécessaire de conserver la majuscule.

6^o—Il est un certain nombre de désignations historiques qui sont de vrais noms propres. Si je parle de la *Révolution* (avec majuscule), c'est une époque spéciale de nos annales que j'indique ; cette majuscule est toute une explication ; sans elle, il s'agira d'une révolution quelconque : laquelle ? le choix est grand. Et qu'on ne dise pas que le sens de la phrase suffit : il suffit de même, ce sens, pour quelque nom propre que ce soit, et dans ce cas les majuscules seraient à supprimer, sans exception. La *Restauration*, ainsi écrite, la *Renaissance*, la *Réforme* ne sont plus une de ces nombreuses *réformes, renaissances* ou *restaurations* qui peuplent l'histoire : la majuscule précisera ma pensée, et d'ailleurs ce sont ici de vrais noms propres, répétons-le toujours.

7^o—De même dans les administrations et les institutions, j'écrirai l'*Université* avec majuscule quand il s'agira du corps d'enseignement institué en France ; c'est son nom, son nom propre : tandis que je me dispenserai de la majuscule dans l'*université de Louvain*, de *Fribourg*, de *Munich*, de *Rome*, de *Salamanque*, d'*Oxford* : dans ces derniers exemples, le premier nom est commun, ce qui est propre, c'est le nom de la ville. J'écrirai l'*Eglise* pour désigner l'assemblée générale des fidèles, l'*église* pour marquer un temple particulier ; l'*Etat* s'il s'agit du gouvernement et des citoyens pris collectivement, un *état* pour ce qui est d'une profession. Pareillement la *Maison* de France, d'*Autriche*, d'*Angleterre*, de *Savoie*, et la *maison* pour un édifice ou pour un établissement de commerce ; l'*Hôtel-à-Ville* (double majuscule) parce que ce n'est point un *hôtel* quelconque, dans

une ville quelconque, tout y est spécial et propre. Pareillement encore, les divers ministères ont une appellation qui ne forme point un nom commun, mais un nom parfaitement propre, exclusif, absolu : j'écrirai donc : le Ministère "de l'Intérieur, des Affaires étrangères, des Beaux-Arts, de l'Instruction publique, de la Police, des Cultes, etc." Nous ne comprendrons jamais les écarts de la typographie de nos jours sur des points aussi clairs, où d'autre part la tradition, fondée sur le sens des choses, avait établi des lois consenties de tous et observées universellement.

8°—Nous avons parlé de DIEU : il va sans dire que *les dieux*, un *dieu* en mythologie, n'ont point l'honneur de la majuscule. Il y a là un sentiment chrétien et de convenance qui saute aux yeux.

9°—Les équivalents du nom adorable, le *Très-Haut*, l'*Être suprême*, s'écrivent ainsi, par respect. De même, la *Providence* (attribut divin), le *Fils de Dieu*, le *divin Enfant*. On donnera double majuscule à la *Sainte Vierge*, parce que cette expression est tellement consacrée qu'elle semble constituer un nom propre et unique.

10°—Toutes les fois qu'un nom commun, abstrait, se personnifie par l'allégorie, on lui doit la majuscule : "L'*Ennui*, le sombre *Ennui*, triste enfant du *Dégoût*... La *Fortune* qui préside aux destinées des hommes... Là git la sombre *Envie*, à l'œil timide et louche...", etc."

11°—Majuscules aux noms de lieux composés : le cap de *Bonne-Espérance*, *Terre-Neuve*, les *Champs-Élysées*, les *Pays-Bas*, le *Nouveau-Monde*. Ce dernier mot est un des plus maltraités par nos typographes du jour ; ils s'acharnent à le défigurer pour en faire un *nouveau monde*, substantif commun flanqué d'un adjectif. Cela est irrationnel au premier chef. Est-ce que le continent de l'Australie, les archipels océaniques ne sont pas, pour nous, des *mondes* beaucoup plus *nouveaux* que l'Amérique ? Est-ce d'eux que vous entendez parler ? point de majuscules, c'est bien ; mais si vous entendez conserver les sens acquis et me citer l'Amérique, *Nouveau-Monde* n'est plus un adjectif vulgaire qualifiant un substantif commun, c'est un nom propre, rien de moins, et vous lui devez les honneurs du nom propre.

12°—Quelques autres exemples font sentir la valeur d'une majuscule. Si je dis

et écris "les hautes Pyrénées, la haute Loire, le haut-Rhin, le bas-Rhin", j'indique un point particulier de ces montagnes ou de ces fleuves : les mêmes expressions, différemment orthographiées, donnent un tout autre sens et me montrent des circonscriptions départementales : "Bas-Rhin, Haut-Rhin, Hautes-Pyrénées, Haute-Loire, etc."

13°—On écrira : *Semaine-Sainte*, *Écriture-Sainte*, le *Petit-Carême* de Massillon, le *Mercredi-Saint*, le *Jeudi-Saint*, le *Vendredi-Saint*, le *Samedi-Saint* : autant d'expressions formant noms propres. Beaucoup de livres et d'*écritures* peuvent être *saints* par leur objet ; plusieurs *mercredis*, *jeudis*, etc., peuvent être sanctifiés par la piété des fidèles et à ce titre être *saints* ; mais il n'y a qu'une seule *Écriture-Sainte* proprement dite, qu'un seul *Jeudi-Saint* par année, etc., qu'un seul livre intitulé *Petit-Carême*.

14°—On s'est mis à écrire, contrairement à l'usage ancien, "les chrétiens, les catholiques, les musulmans, les huguenots", et nous croyons que l'on a bien fait : il était nécessaire de restreindre l'emploi abusif des majuscules, d'autant plus qu'ici elles se justifient moins. Mais de là, par inadvertance, inconséquence ou ignorance, on est venu à englober le mot *Juifs* dans la proscription. Cela est absurde : les Juifs ne sont pas précisément une secte, une famille religieuse, c'est, avant tout, un peuple, un peuple à part, mêlé aux autres tant qu'on voudra, mais ne se confondant point avec eux. Je dirai bien la *religion juive*, mais j'écrirai les *Juifs* avec majuscule, par le même principe qui me fait écrire les *Romains*, les *Français*, les *Espagnols*, les *Anglais*. L'Académie est là-dessus en désaccord avec elle-même : elle écrit tantôt *Juifs*, tantôt *juifs*, sans en donner aucune raison. Ce n'est pas la seule de ses inconséquences, nous l'avons montré cent fois, et nous le montrerons encore. C'est ainsi, par exemple, qu'elle fait *viome* masculin à un endroit et féminin à l'autre ; *hibble*, espèce de sureau, est donné par elle comme masculin sous cette orthographe (qui est la bonne), et comme féminin avec un *y*, *hyèble*....

15°—Les *Missions étrangères* ont un certain nombre de maisons disposées pour former des apôtres. Il en est une à Paris, qui, portant spécialement ce nom, ne peut être désignée que par des majuscules :

“ Seize missionnaires sont partis aujourd'hui des Missions-Etrangères.” La plupart des journaux, en annonçant des nouvelles de ce genre, ne manquent pas d'outrager l'orthographe, imités, hélas ! par bien des livres.

16°—Quant au mot *saint* précédant un nom propre, il est mieux de l'écrire par une abréviation S. majuscule, comme on le faisait autrefois, comme on le fait encore pour *monsieur, M.*, à moins qu'il ne s'agisse d'un nom de lieu, *Saint-Délys, Saint-Cloud, Saint-Yrieix*, etc. Les romanciers payés à la ligne, dans les feuilletons ont seuls changé le vieil usage en vue d'un lucre mesquin et pour multiplier les lignes rétribuées.

17°—Les noms de mois prennent-ils la majuscule ? On peut discuter cette question. Nous inclinons pour l'affirmative, car ce sont vraiment des noms propres, qu'il est impossible d'appliquer à autre chose. On nous objectera qu'il faudrait donc aussi des majuscules à *lundi, mardi, dimanche*, etc. : cela n'est pas sérieux : *lundi, mardi, dimanche*, etc., sont de simples substantifs, si bien qu'on les fait précéder de l'article, *le lundi, le samedi, le dimanche, le vendredi*, etc. ; tandis qu'on ne dira jamais *le Janvier, le Mars, le Juillet, le Novembre*.

Père, désignant un religieux, prend la majuscule : “ le R. P. Lacordaire.” De même pour les titres attachés aux dignités : “ Sa Grandeur, Son Eminence, Votre Majesté, Votre Sainteté, Son Altesse Royale, etc.” *Souverain-Pontife* s'écrit comme nous venons de le faire. Majuscule au titre du souverain, dans le pays où il y règne : le *Roi, l'Empereur* ; et aussi dans une république, la *République, le Président, le Conseil fédéral*. Un grand corps de l'Etat se distingue par le même signe : le *Sénat, la Chambre des Représentants* ou des *Diputés, la Constituante, la Législative*.

Tels sont, il nous semble, les vrais principes au moyen desquels un double excès s'évitera aisément, et pas un de ces signes particuliers ne sera employé sans une raison qui en justifie l'usage.

V. POSTEL.

LANGUE FRANÇAISE.

UN EXERCICE SUR LES MOTS DE MEME FAMILLE.

Une langue est l'art d'exprimer ses pensées par la parole et par l'écriture. Penser, parler et écrire, tels sont les éléments de la connaissance pratique d'une langue. Cette triple opération implique la possession des idées et des mots qui les représentent. Or, il n'y a pas d'exercices plus utiles que la confection des tableaux de mots de même famille pour multiplier les idées et les termes dans l'esprit des enfants, pour leur enseigner l'orthographe usuelle et pour piquer leur curiosité.

Un travail aussi fécond en résultats doit attirer tout particulièrement l'attention de l'instituteur, et prendre une large place dans l'enseignement de la langue aux élèves de la division supérieure.

On suppose toutefois qu'ils y auront été préparés dans les divisions inférieures, par la fréquente recherche de quelques termes de même famille qu'un mot donné, particulièrement à l'occasion des exercices de lecture et d'intuition.

Pour le moment, il s'agit de systématiser les fruits de ces recherches éparses, de les compléter et de s'assurer si les élèves sont en état d'utiliser les éléments du petit vocabulaire qu'ils ont dû se former.

On appelle mots d'une même famille les composés et les dérivés qui proviennent d'un même radical.

Voici comment l'instituteur pourra procéder à la confection du tableau : après avoir enseigné, dans une série de leçons, la valeur significative des préfixes et des suffixes les plus usités, il propose un radical, le verbe *écrire*, par exemple, dont il fait donner les différentes acceptions en complétant au besoin les réponses reçues, et exigeant, pour chaque acception, la synthèse d'une proposition ou d'une phrase qui renferme le mot convenablement employé. Au moyen du radical et des préfixes connus, il forme, avec le concours des élèves, et il écrit au tableau noir, sous leur dictée, la liste alphabétique de tous les verbes composés du primitif ; en demandant les principales acceptions de chacun, et faisant formuler des applications comme il a été dit ci-dessus. Si les élèves n'ont point préparé d'avance les éléments du tableau, on leur

L'écume du torrent qui remonte, et que le vent souffle çà et là, couvre d'*arcs-en-ciel* flottants les cimes des larges pins qui bordent la chute.

(LAMARTINE.)

O Paris ! qui n'a pas admiré tes *culs-de-sac* profonds et silencieux !

(BALZAC.)

Les *bas-reliefs* des *arcs-de-triomphe* élevés dans la Gaule étaient souvent exécutés par des Grecs.

(J. J. AMPÈRE.)

Les pierres appelées *cils-de-poisson*, quoique assez rares, ne sont pas d'un grand prix.

(BUFFON.)

Toute son écriture n'est que des *pieds-de-mouche*.

(ACADÉMIE.)

Peu de *monts-de-piété* pouvaient se vanter d'être aussi riches que celui-là.

(A. DUMAS)

Une goutte de rosée, qui filtre dans les tuyaux capillaires et diaphanes d'une plante, leur présente des milliers de *jets-d'eau*,

(BERNARDIN DE ST.PERRE.)

Je crois voir nos jeunes seigneurs

Avec leur brillant étalage ;

Et nos *coqs-d'Inde* sont l'imitage

De leurs pesants imitateurs.

(VOLTAIRE.)

Un maréchal de France a trois ou même quatre *aides-de-camp*, dont les grades s'élèvent de celui de capitaine à celui de colonel.

(BESCHERELLE.)

Les vilaines *parbes-de-bouc* sont toujours en querelle.

(D'ABLANCOURT.)

L'invention des *lettres-de-change* est attribuée aux Juifs.

(BESCHERELLE.)

Les *becs-en-ciseau*, qu'on nomme aussi *coupeurs-d'eau*, se distinguent de tous les autres oiseaux par la forme extraordinaire de leur bec.

(L. LAURENT.)

Les *belles-de-nuit*, appartenant à la famille des convolvulacées, occupent dans les jardins un rang distingué parmi leurs congénères.

Je vous assure, mesdames, qu'à moins de voler, on ne peut faire plus de diligence ; il n'y a pas, en vérité, trois *quarts-d'heure* que je suis parti de Versailles.

(REGNARD.)

Les *vers-à-soie* sont originaires de la Chine.

Les *becs-d'argent* ne vont pas en troupes, mais toujours par paires.

(BUFFON.)

Les *eaux-de-vie* nouvelles sont âpres au goût ; en vieillissant, elles perdent de leur alcool, et deviennent douces et un peu sucrées.

(BESCHERELLE.)

Que sous le joug des libraires.

On livre encor nos auteurs :

Aux censeurs, aux inspecteurs,

Rats-de-cave littéraires !

(BÉRANGER.)

On a confondu quelquefois les *becs-de-corbin* et les *becs-de-faucon* ; ces derniers étaient une imitation de l'angon ; ils étaient parfois garnis d'un fer crochu, comme l'ont été les hallebardes, parfois d'une massue.

J. O. C.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I. LE LIVRE.

Le livre se compose de deux parties principales : la reliure et le livre proprement dit. La reliure comprend la couverture, le dos et la tranche. La couverture peut être en papier, en carton, en toile, en parchemin, en basane, en veau, en maroquin. Le dos est fait de peau, de carton, de parchemin ou de toile. La tranche est la surface unie que présente l'épaisseur de tous les feuillets d'un livre, du côté où on les a rognés. Les livres de prix, certains livres de prières et les publications riches, sont dorés sur tranche. Tous les livres ne sont pas reliés ; on se contente parfois de les brocher, c'est à dire qu'après avoir cousu les feuilles ensemble, on les couvre d'une fenille de papier au lieu d'un morceau de carton. Le livre est composé par l'auteur, publié par l'éditeur, imprimé par l'imprimeur, relié par le relieur, vendu par le libraire, et lu par le lecteur. (T. FRICH.)

II. LE RETOUR DU SOLDAT.

Il vient à pas lents le long du chemin bien connu qu'il a parcouru tant de fois ; la lassitude et la tristesse sont empreintes sur son visage sillonné par des rides profondes. Que de souvenirs gais ou tristes s'éveillent dans son âme au spectacle de tant d'objets qui, malgré les injures du temps, sont restés tels qu'il les a vus dans sa jeunesse. Voilà la place principale, qui n'a pas changé d'aspect, et qui, depuis des années, depuis des siècles même, a été le témoin des jeux de l'enfance ; au coin de cette place, un banc de bois verni, au dossier élevé, sert de siège aux vieillards de l'endroit qui, discutant gravement sur les avantages du bon vieux temps et les inconvénients des temps actuels, semblent représenter un monde qui s'en va, en face de ces générations nouvelles d'enfants qui jouent bruyamment sur la place et qui seront à leur tour des vieillards. (Extrait de l'Éducateur)

III. LE PUTOIS ET LES CANARDS.

Souvent on se demande comment le putois peut s'emparer des canards sauvages et des autres oiseaux de passage qui, très méfians, se tiennent constamment sur leurs gardes.

Le putois se creuse, en général, un terrier, soit près des rivières, là où le courant forme un remous, soit aux bords d'un lac. De son côté, le canard cherche le soir un abri, et il se réunit à ses compagnons dans l'endroit où les eaux sont les plus paisibles. La nuit venue, lorsque ces oiseaux sont endormis, la tête sous l'aile, le putois sort de son trou, se glisse sur le ventre, la tête près de la terre, la queue allongée comme celle d'un chat qui convoite une souris. Il cherche de la rive l'endroit le plus rapproché des canards : son choix fait, il se coule à l'eau comme une anguille, et nage sans bruit vers sa proie ; arrivé, il s'élançe vers l'oiseau, le prend comme il peut, et en dépit des coups d'aile et de bec, revient avec son butin.

La bande effrayée s'envole, avertie seulement du danger par les cris de la victime.

IV. DES TAUPES.

Un observateur intelligent a examiné avec soin l'estomac de quinze taupes prises dans des localités différentes ; il n'y a trouvé aucun vestige de plante ou de racine de plante, mais des restes de vers blancs et de vers ; et, si la taupe mangeait des végétaux, on aurait dû en retrouver aussi, puisqu'ils se digèrent plus difficilement. Non content de cette expérience, il a enfermé des taupes qu'il s'était procurées dans une caisse remplie de terre, recouverte en partie de gazon frais ; puis il a placé dans cette caisse des vers blancs et des vers de terre. Il a constaté que deux taupes avaient mangé en neuf jours trois cent quarante et un vers blancs, cent quatre-vingt-treize vers de terre, vingt-cinq chenilles et une souris, peau et os, qui avait été enfermée vivante dans la caisse.

Il leur donna ensuite de la viande crue, coupée en petits morceaux, mélangée d'aliments végétaux ; les taupes ont mangé la viande et n'ont pas touché aux plantes. Puis il ne leur donna que des végétaux, et en vingt-quatre heures les taupes moururent de faim.

Un autre naturaliste aurait calculé que deux taupes détruisent vingt mille vers blancs en un an. (Extrait des *Petites Lectures*.)

V. BABYLONE.

Cette ville, une des plus célèbres qui aient existé dans l'antiquité, fut la merveille de l'Orient, et quelles qu'en fussent la splendeur et l'étendue, on n'en retrouve que des ruines informes. Les historiens en ont fait remonter la fondation à deux mille six cent quatre-vingt-deux ans avant l'ère chrétienne. Magnifique dès sa naissance, cette cité fut encore embellie par la plupart de ses princes qu'excitait une noble émulation de l'agrandir. Les auteurs anciens nous ont laissé, sur les proportions immenses et les merveilles de cette ville, des descriptions si étonnantes qu'elles ont longtemps passé pour fabuleuses. Mais aujourd'hui, si extraordinaires que semblent les récits, si colossales que paraissent les puissantes hardiesses de cette architecture de géants, on n'ose plus les taxer d'in vraisemblables, après les récentes recherches des voyageurs qui ont confirmé les évaluations antiques. Babylone était située dans une grande plaine et traversée du nord au sud par l'Euphrate ; son enceinte constituait un carré de plus de quatre-vingts kilomètres de tour, et les murailles qui la ceignaient avaient cent dix-sept mètres de hauteur, trente de largeur et elles étaient flanquées de tours. On y pénétrait par cent quatre portes d'airain. Une des merveilles qu'on a le plus vantées dans cette antique cité, c'étaient les jardins suspendus, puissantes et gigantesques galeries qui portaient de vastes terrasses recouvertes d'une épaisse couche de terre où croissaient les plus grands arbres. (Extrait de l'*Educateur*.)

J. O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.

Les ouvriers des grandes cités maritimes travaillent presque toujours à l'air libre, sur le port, dans les *chais*.

(BLANQUI.)

L'empire était *chez* nous un bien héréditaire.

(CORNEILLE.)

Si cette vie est le *champ* fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité,

ne devons-nous pas désirer que ce *champ* soit ample et spacieux ?

(BOSSUET.)

Le *chant* est à la parole ce que la peinture est au dessin.

(LÉVIS.)

Un *chapelet* pendait à sa ceinture, Long d'une brasse, et gros outre mesure.

(LA FONTAINE.)

Ce vieillard *chapelaît* son pain à cause de ses mauvaises dents.

Toujours la patrie a des *charmes* pour nous.

(LA HARPE.)

Le *charme* est précieux par la qualité de son bois, qui est blanc, dur, pesant, d'un grain fin et serré.

(D'ORBIGNY.)

Loin d'eux s'enfuyait le doux sommeil qui *charme* les cuisantes peines.

(FÉNELON.)

La grande cathédrale gothique étale ses chapelles ardentes, ses myriades de saints et de *châsses*.

(V. HUGO.)

L'exercice de la *chasse* doit succéder aux travaux de la guerre.

(BUFFON.)

Il n'y a que la faim qui *chasse* les Lapons de leurs cabanes et les oblige à travailler.

(RÉGNIER.)

Voici une personne qui a toujours de la *chassie* aux yeux.

Les *châssis* les plus ordinaires en menuiserie sont ceux qui, dans les fenêtres, servent à recevoir les vitres; il y en a de mobiles et d'autres qu'on nomme par opposition dormants.

(DUCHESNE aîné.)

Il fait *chaud* dans cette chambre comme dans un four, comme dans une étuve.

(ACADÉMIE.)

La *chaux* sert à une multitude de choses dans la vie commune, les arts et les manufactures.

(BESCHERELLE.)

Il ne vous en *chaût* (c'est à-dire cela ne vous cause aucun souci), n'est-ce pas ?

(LITTRÉ.)

On parlera de sa gloire
Sous le *chaume* bien longtemps.

(BÉRANGER.)

Ce cultivateur *chaume* son champ.

L'honneur est un vieux saint que l'on ne *chème*

[plus.

(RÉGNIER.)

On appelle *chausse* une pièce d'étoffe que les membres des universités portent sur l'épaule dans les cérémonies, et qu'on nomme aussi *cha-peron*.

..... Il ne me restait plus
De mes propriétés ou réelles, ou fausses,
Qu'un tas de créanciers hurlant après mes *chaus-*

[ses.]

(V. HUGO.)

Ce cordonnier *chasse* bien.

Les voitures passent sur la *chaussée*.

(ACADÉMIE.)

Cette dame était *chaussée* de bas de soie noirs.

Ils se mirent en *chaussons* pour jouer leur partie de paume.

(ACADÉMIE.)

Chaussons-nous bien chaudement, car le froid est excessivement rigoureux.

Les maisons de Jérusalem sont sans *cheminées* et sans fenêtres.

(CHATEAUBRIAND.)

Et voit-on que j'aie besoin de carrosse ou de chaise pour *cheminer* ?

(MOLIÈRE.)

Par sa propriété décolorante, le *chlore* sert au blanchiment des toiles.

(CUVIER.)

Comme je ne dois plus coucher dans le palais. Il faut laisser les clefs et *clorre* les volets.

(V. HUGO.)

La lumière jaillit quelquefois du *choe* des opinions.

(ACADÉMIE.)

Vous savez bien qu'ici votre face équivoque Et rare en son espèce étrangement nous *choque*.

(REGNARD.)

Tout à coup une harmonie semblable au *chœur* lointain des esprits célestes sort du fond de ces demeures sépulcrales.

(CHATEAUBRIAND.)

Dieu connaît le caractère de nos *cœurs* et jusqu'où va notre faiblesse.

(MASSILLON.)

Je vais vous consacrer sur ce bord de ma tombe; Baissez la tête, enfant, pour que le *chrême* y [tombe.

(LAMARTINE.)

C'est avec de la *crème* battue dans un vase qu'on fait le beurre.

(BESCHERELLE.)

Il vous plaint, il vous aime,
Mais *chut* ! voilà quelqu'un.

(ANCELOT.)

Le Messie a été promis au premier homme aussitôt après sa *chute*.

(BOSSUET.)

Il arrive souvent au théâtre que les uns applaudissent, et les autres *chudent*.

Ci-gît qui, sans jamais s'inquiéter d'autrui, Pendant quatre-vingts ans ne vécut que pour lui.

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami; Mieux vaudrait un sage ennemi.

(LA FONTAINE.)

Nous avons acheté un terrain sis et situé dans le deuxième rang de la paroisse de ...

L'apparence souvent abuse qui s'y fie.

(T. CORNEILLE.)

Pendant six mois ce fut un tapage assourdissant de scies, de marteaux et de cognées.

(V. HUGO.)

Napoléon scie en deux l'armée autrichienne.

(CHATEAUBRIAND.)

Il n'y a que l'homme et le singe qui aient des aïls aux deux paupières.

(BUFFON.)

On nomme *sil* une terre minérale dont les anciens faisaient des poteries rouges ou jaunes.

Cet homme se plait ici comme s'il était dans sa propre demeure.

J. O. C.

PHRASES A CORRIGER.

1. Quelques grandes que soient les pertes matérielles, la Providence vous aidera à les réparer, et la pieuse charité des fidèles ne vous refusera pas ses secours.
2. Les apôtres se sont partagés le monde comme un héritage.
3. Placées comme les Colonies Anglaises de l'Amérique du Nord le sont, à côté d'une puissante République, il était bien naturel pour elles de chercher le moyen de réunir leurs forces pour le moment du danger.
5. L'instruction consiste dans la somme des idées acquises et dans l'habileté à faire valoir ces idées pour son propre usage ou pour l'utilité de ses semblables.....
5. L'Eglise entre dans un pays, s'y établit, s'y affermit, y exerce ses pouvoirs, quelque soient les dispositions du gouvernement civil à son égard.
6. L** chercha sa gaffe qu'il avait laissé sur les galets ; la gaffe avait disparue entraînée par le flot.
7. Ces indigènes ont un marché pour la chair humaine comme les autres denrées.
8. Nous réglâmes ensemble de bonne foi plusieurs conditions ; nous en primes les dieux à témoins ; et je renvoyai ces hommes chez eux avec des présents.
9. Sur les bancs d'honneur de la coquette embarcation se tenaient, nonchalamment assis, les yeux dirigés dans la direction du fonds du Bassin, trois jeunes gens dont l'air ahuri trahissait un très vif mécontentement.
10. Dès 1857, dix ans auparavant la mise à effet de son projet, dans une série d'articles remarquables et par le fonds et par la forme, le D** avait jeté les assises de notre confédération.

11. Plût au Ciel qu'elle (la France) eût pu traverser intacte les événements funestes pour la religion et pour la société qu'ont vu s'accomplir les temps plus rapprochés de nos jours.

12. Abraham, fâché de ces querelles (querelles entre ses pasteurs et ceux de Loth), et prévoyant les suites funestes que ces divisions entre les domestiques pourraient avoir, en passant des serviteurs aux maîtres mêmes, il résolut de les prévenir par une prudente séparation.

Corrections.

1. *Quelque* grandes que soient.....
2. Les apôtres se sont *partagé*.....
3. Placées comme elles le sont à côté d'une puissante république, les colonies anglaises de l'Amérique du Nord devaient naturellement chercher le moyen de réunir leurs forces pour le moment du danger.
4. et dans l'*habileté*.....
5. *quelles* que soient les dispositions
6. qu'il avait *laissée* la gaffe avait *disparu*, entraînée par le flot.
7. comme *pour* les autres denrées.
8. nous en primes les dieux à *témoin*.....
9. *nonchalamment* assis, les yeux dirigés dans la direction du *fond* du bassin
10. Dès 1857, dix ans *avant* la mise à effet de son projet, le D** avait, dans une série d'articles remarquables par le *fond* et par la forme, jeté les assises de notre confédération.
11. qu'ont *vus* s'accomplir les temps plus rapprochés de nos jours.
12. Abraham,, résolut (retrancher le pronom *il* avant ce verbe).

J. O. C.

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE.

(Les données des problèmes d'arithmétique de la livraison précédente, ainsi que la plupart de celles des problèmes ci-dessous, ont été extraites de l'*Educateur*, revue pédagogique publiée à Genève, Suisse.)

I. En vendant un bâtiment \$8500, un individu gagne \$650. Combien lui coûtait cet immeuble ?—Réponse : \$7850.

Solution :
 $\$8500 - \$650 = \$7850$, coût de l'immeuble.

II. Un maquignon a acheté deux chevaux pour une somme totale de 2200 fr. Il a revendu le premier 1300 fr. et le second 1150 fr. Combien a-t-il gagné ?—Réponse : 250 fr.

Solution :
 Fr. 1300 + fr. 1150 = fr. 2450, somme totale à laquelle le maquignon a revendu les deux chevaux.
 Fr. 2450 — fr. 2200 = fr. 250, somme qu'il a gagnée.

III. Une verge de drap coûte \$2.48. Combien coûtent 632 verges ?—Réponse : \$1567.36.

Solution :
 $\$2.48 \times 632 = \1567.36 , somme demandée.

IV. Un paysan porte chaque jour 24 litres de lait à la fromagerie. Ce lait est vendu $13\frac{1}{2}$ cent. le litre. Quelle somme retire-t-il au bout de 95 jours ?—Réponse : fr. 307.80.

Solution :
 Fr. $0.13\frac{1}{2} \times 24 =$ fr. 3.24, somme que produit chaque jour la vente du lait.
 Fr. $3.24 \times 95 =$ fr. 307.80, somme que retire le paysan au bout de 95 jours.

V. Je gagne chaque semaine \$21 et je dépense \$2.40 par jour. Combien aurai-je économisé en un an (année de 365 jours) ?—Réponse : \$219.

Solution :
 $\$21 \times 52\frac{1}{2} =$ \$1095, gain annuel.
 $\$2.40 \times 365 =$ \$876, dépense annuelle.
 $\$1095 - \$876 =$ \$219, économie annuelle.

VI. Combien pourrait-on faire de chemises avec 19 pièces de toile de 69 verges chacune, sachant qu'il faut $\frac{3}{4}$ verges par chemise ? — Réponse : 437 chemises.

Solution :
 $18 \times 69 =$ 1311 verges, contenu des 19 verges.

$$\frac{1311}{3} = 437 \text{ chemises.}$$

VII. J'ai acheté les $\frac{3}{8}$ d'une propriété qui vaut \$2800. Combien dois-je donner ?—Réponse : \$1050.

Solution :

$$\frac{\$2800 \times 3}{8} = \$1050$$
, somme demandée.

VIII. On paie fr. 1.25 par mètre courant pour le creusage d'un canal, long de 280 m. Trois ouvriers occupés à cet ouvrage ont mis 30 jours pour l'exécuter. Combien chaque ouvrier gagnait-il par jour ?—Réponse : fr. 3.88.

Solution :
 Fr. $1.25 \times 280 =$ fr. 350, coût du creusage du canal.

$$\frac{\text{Fr. } 350}{3 \times 30} = \frac{\text{fr. } 350}{90} = \text{fr. } 3.88$$
, salaire de chaque ouvrier par jour.

IX. A, B et C se partagent \$3555 de manière que A en prend un tiers, B un cinquième et C le reste. Quelle est la part de chacun ?—Réponse : A = \$1185 ; B = 711 ; C = \$1659.

Solution :

$$\frac{\$3555}{3} = \$1185$$
, part de A.

$$\frac{\$3555}{5} = \$711$$
, part de B.
 $\$3555 - \$1185 - \$711 = \1659 , part de C.

X. 756 verges de drap coûtent \$982.80. Combien coûtent 72 verges ?—Réponse : \$93.60.

Solution :

$$\frac{\$982.80 \times 72}{756} = \$93.60$$
, somme demandée.

XI. 6 verges de drap coûtant \$3.53 $\frac{1}{2}$, combien coûteront 5 pièces du même drap de 27 $\frac{1}{2}$ verges chacune ?—Réponse : \$80.97.

Solution :

$$\frac{\$3.53\frac{1}{2}}{6} = \$0.588\frac{1}{3}$$
, prix d'une verge.

$27\frac{1}{2} \times 5 = 137\frac{1}{2}$ verges, contenu des 5 pièces.

$\$0.58\frac{1}{2} \times 137\frac{1}{2} = \80.97 , coût des 5 pièces.

XII. Si les $\frac{3}{4}$ d'une verge de drap coûtent \$2.40, combien coûteront les $\frac{4}{7}$ d'une verge du même drap ?—Réponse : \$2.29.

Solution :

$$\frac{\$2.40 \times 5}{3} = \$4, \text{ prix d'une verge.}$$

$$\frac{\$4 \times 4}{7} = \$2.29, \text{ coût des } \frac{4}{7} \text{ de verge.}$$

ge.

XIII. Un homme possédant les $\frac{2}{3}$ d'une propriété, vendit les $\frac{2}{3}$ de sa part \$350. Trouver la valeur de la propriété entière.—Réponse : \$1312.50.

Solution :

Les $\frac{2}{3}$ des $\frac{2}{3} = \frac{2}{3} \times \frac{2}{3} = \frac{4}{9}$ de la propriété elle-même.

Les $\frac{4}{9}$ s'étant vendus \$350, la valeur de la propriété = $\frac{\$350 \times 9}{4} = \1213.50 .

XIV. Quelle somme faut-il prêter au $4\frac{1}{2}\%$ pour avoir une rente de 7 fr. par jour ?—Réponse : fr. 53789.47.

Solution :

$$\frac{\text{Fr. } 7 \times 100 \times 365}{4.75} = \frac{\text{fr. } 255500}{4.75} =$$

fr. 53789.47, somme demandée.

XV. Cherchez l'intérêt de \$2754 à $4\frac{1}{2}\%$ pendant $6\frac{3}{8}$ mois ?—Rép : \$68.85.

Solution :

$\frac{\$2754 \times 4\frac{1}{2}}{100} = \123.93 , intérêt d'un an.

$\frac{\$123.93 \times 6\frac{3}{8}}{12} = \68.85 , intérêt pendant $6\frac{3}{8}$ mois.

XVI. Une somme de \$5560 est prêtée à $4\frac{1}{2}\%$ par an. Quel intérêt paiera l'em-

prunteur au bout de 345 jours ?—Réponse : \$236.49.

Solution :

$\frac{\$5560 \times 4\frac{1}{2}}{100} = \250.20 , intérêt d'un an ou 365 jours.

$\frac{\$250.20 \times 345}{365} = \236.49 , intérêt demandé.

XVII. J'ai placé \$6500 dans une entreprise qui a duré 2 ans 4 mois. A la clôture définitive des comptes, on m'a donné en capital et dividende \$7637.50. A quel taux (par an) ai-je placé mon argent ?—Réponse : Au $7\frac{1}{2}\%$.

Solution :

En représentant par x le taux demandé, et en employant la formule de la règle d'intérêt, nous aurons l'équation

$$\frac{100}{100 + 2\frac{1}{3}x} = \frac{6500}{7637.50},$$

$$763750 = 650000 + 15166\frac{2}{3}x$$

$$15166\frac{2}{3}x = 113750,$$

$$45500x = 341250;$$

D'où $x = \frac{341250}{45500} = 7\frac{1}{2}\%$, taux demandé.

XVIII. Un épicier a mélangé 10 kilos de café à fr. 1.80 le kilo ; 15 kilos à fr. 2.30 le kilo et 20 kilos à fr. 2.50 le kilo. Combien doit-il revendre le kilo de ce mélange pour gagner 19 fr. ?—Réponse : fr. 2.70 le kilo.

Solution :

Fr. $1.80 \times 10 =$ fr. 18.00, valeur des 10 kilos.

Fr. $2.30 \times 15 =$ fr. 34.50, valeur des 15 kilos.

Fr. $2.50 \times 20 =$ fr. 50.00, valeur des 20 kilos.

Fr. $18.00 +$ fr. 34.50 fr. 50.00 = fr. 102.50, valeur du mélange.

Fr. $102.50 +$ fr. 19.00 = fr. 121.50, prix auquel l'épicier doit revendre le mélange pour faire un profit de fr. 19.00.

$\frac{\text{Fr. } 121.50}{10 + 15 + 20} = \frac{\text{fr. } 121.50}{45} =$ fr. 2.70,

prix auquel il doit revendre chaque kilo du mélange.

XIX. A fr. 5.60 le mètre carré, combien paiera-t-on pour un plancher composé de 96 planches de 2^m,15 de long sur 0^m,22 de large ?—Réponse : fr. 254.28.

Solution :

2.15 × 0.22 = 0.4730, surface d'une planche.

0.4730 × 96 = 45,4080, surface du plancher.

Fr. 5.10 × 45,4080 = fr. 264.28, coût du plancher.

XX. Un puits rectangulaire mesure longueur 2^m,76 ; largeur 1^m,5 ; profondeur 8^m,3 Combien contient-il de litres d'eau ?—Réponse : 34362 l.

Solution :

2.76 × 1.5 × 8.3 = 34,362 mètres cubes, capacité du puits.

Le litre = 1 décimètre cube, et le mètre cube = 1000 décimètres cubes ; il suffira, pour avoir la capacité du puits en litres, de multiplier 34,362 par 1000, ou de retrancher la virgule avant les décimales 362, ce qui donnera pour réponse 34362 litres.

J. O. C.

PROBLÈME D'ALGÈBRE.

1. Trois sacs contiennent ensemble la somme de \$162. On tire du premier sac assez d'argent pour mettre dans chacun des autres la moitié de ce qu'il y a ; ensuite on tire de même du second sac pour mettre dans le premier et le troisième. et du troisième pour mettre dans le premier et le second, et chaque sac contient alors la même somme. Combien y avait-il d'argent dans chaque sac au commencement ? (TERQUEM.)

Réponse : Dans le premier \$70, dans le second \$52, dans le troisième \$40.

Solution :

Soient x = le contenu du 1er sac,

y = " 2nd "

z = " 3e "

Alors x + y + z = \$162. (1)

Faisons maintenant les opérations indiquées dans les données du problème.

Après la 1re opération : $x - \frac{y}{2} - \frac{z}{2} =$

le contenu du 1er sac ; $\frac{3y}{2} =$ celui du 2d ; $\frac{3z}{2} =$ celui du 3e sac.

Après la 2de opération : $\frac{3x}{2} - \frac{3y}{4} -$

$\frac{3z}{4} =$ le contenu du 1er sac ; $\frac{3y}{2} - \frac{x}{2} +$

$\frac{y}{4} + \frac{z}{4} - \frac{3z}{4} = \frac{7y}{4} - \frac{x}{2} - \frac{z}{2} =$

celui du 2d ; $\frac{9z}{4} =$ celui du 3e sac.

Après la 3e opération : $\frac{9x}{4} - \frac{9y}{8} -$

$\frac{9z}{8} =$ le cont. du 1er sac ; $\frac{21y}{8} - \frac{3x}{4} -$

$\frac{3z}{4} =$ celui du 2d ; $\frac{9z}{4} - \frac{3x}{4} + \frac{3y}{8}$

$+ \frac{3z}{8} - \frac{7y}{8} + \frac{x}{4} + \frac{z}{4} = \frac{23z}{8} -$

$\frac{x}{2} - \frac{y}{2} =$ celui du 3e sac.

Comparons deux à deux ces dernières expressions pour en tirer les équations dont nous avons besoin.

$$\frac{9x}{4} - \frac{9y}{8} - \frac{9z}{8} = \frac{21y}{8} - \frac{3x}{4} - \frac{3z}{4}$$

$$3x - \frac{15y}{4} - \frac{3z}{8} = 0,$$

$$24x - 30y - 3z = 0 ; \tag{2}$$

$$\frac{21y}{8} - \frac{3x}{4} - \frac{3z}{4} = \frac{23z}{8} - \frac{x}{2} - \frac{y}{2}$$

$$\frac{25y}{8} - \frac{x}{4} - \frac{29z}{8} = 0,$$

$$25y - 2x - 29z = 0. \tag{3}$$

Multiplions par 24 l'équation (1) :

$$24x + 24y + 24z = 3888. \tag{4}$$

Retranchons (2) de (4) :
 $54y + 27z = 3888.$ (5)

Multiplions (3) par 12 :
 $300y - 24x - 348z = 0.$ (6)

Additionnons les équations (4) et (6) :
 $324y - 324z = 3888.$ (7)

Multiplions par 6 l'équation (5) :
 $324y + 162z = 23328.$ (8)

Retranchons (7) de (8) :
 $486z = 19440 ;$
 D'où $z = \$40,$ contenu du 3e sac.

Remplaçons z par sa valeur dans l'équation (5) :
 $54y + 1080 = 3888,$
 $54y = 2808 ;$

D'où $y = \$52,$ contenu du 2d sac.

Remplaçons également, dans (1), y et z par leurs valeurs respectives :
 $x + 52 + 40 = 162 ;$

D'où $x = \$70,$ contenu du 1er sac.

II. A, B, C jouent au vingt-et-un. Dans la première partie, A tient la banque ; B et C mettent pour enjeu le tiers de ce qu'ils ont, et gagnent. Dans la seconde partie, B tient la banque ; A et C mettent pour enjeu le tiers de ce qu'ils ont, et gagnent. C prend la banque ; A et B mettent pour enjeu le tiers de ce qu'ils ont, et gagnent. Chacun a alors 64 fr. Combien avaient-ils en se mettant au jeu ? (TERQUEM.)

Réponse : A, 75 fr. ; B, 63 fr. ; C, 54 fr.

Solution :

Soient x = le nombre de francs qu'avait A en se mettant au jeu,

y = " " B "
 z = " " C "

Avant d'établir les équations, faisons les diverses opérations indiquées par les données du problème.

Après la 1re opération, A aura $x - \frac{y}{3}$
 $-\frac{z}{3}$; B aura $\frac{4y}{3}$; C $\frac{4z}{3}.$

Après la 2de opération, A aura $\frac{4x}{3} -$

$\frac{4y}{9} - \frac{4z}{9}$; B aura $\frac{4y}{3} - \frac{x}{3} + \frac{y}{9}$
 $+ \frac{z}{9} - \frac{4z}{9},$ ou $\frac{13y}{9} - \frac{x}{3} - \frac{z}{3} ;$
 et C $\frac{16y}{9}.$

Après la 3e opération, A aura $\frac{16x}{9} -$

$\frac{16y}{27} - \frac{16z}{27}$; B aura $\frac{52y}{27} - \frac{4x}{9} -$
 $\frac{4z}{9}$; C aura $\frac{16z}{9} - \frac{4x}{9} + \frac{4y}{27} +$
 $\frac{4z}{27} - \frac{13y}{27} + \frac{x}{9} + \frac{z}{9},$ ou $\frac{55z}{27} -$
 $\frac{x}{3} - \frac{y}{3}.$

Mais chacune de ces trois dernières expressions étant égale à 64 francs, nous aurons les équations :

$$\frac{16x}{9} - \frac{16y}{27} - \frac{16z}{27} = 64,$$

$$3x - y - z = 108 ; \tag{1}$$

$$\frac{52y}{27} - \frac{4x}{9} - \frac{4z}{9} = 64,$$

$$13y - 3x - 3z = 432. \tag{2}$$

$$\frac{55z}{27} - \frac{x}{3} - \frac{y}{3} = 64,$$

$$55z - 9x - 9y = 1728. \tag{3}$$

Ajoutons les équations (1) et (2) :
 $12y - 4z = 540 \tag{4}$

Multiplions (2) par 3 :
 $39y - 9x - 9z = 1296. \tag{5}$

Retranchons (5) de (3) :
 $-48y + 64z = 432. \tag{6}$

Multiplions (4) par 4 :
 $48y - 16z = 2160. \tag{7}$

Ajoutons (6) et (7) :

$$48z = 2592 ;$$

D'où $z = 54$ fr., somme que possédait C en se mettant au jeu.

Remplaçons z par sa valeur dans l'équation (4) :

$$12y - 216 = 540,$$

$$12y = 756 ;$$

D'où $y = 63$ fr., somme que possédait B.

Remplaçons dans l'équation (1) y et z par leurs valeurs respectives :

$$3x - 63 - 54 = 108,$$

$$3x = 225 ;$$

D'où $x = 75$ fr., somme que possédait A.

J. O. C.

TRIBUNE LIBRE.

Lettres d'un Commissaire d'écoles.

II

Monsieur le Rédacteur,

J'apprenais quelques jours après vous avoir adressé ma dernière lettre que, selon toutes probabilités, la loi scolaire allait faire partie du projet de refonte de nos statuts provinciaux, qui doit être soumis à l'approbation à la prochaine session.

Il est supposable que les codificateurs, comme c'est leur devoir, du reste, se restreindront à grouper dans un même titre les diverses clauses ayant rapport à notre système scolaire, éparées aujourd'hui dans nos statuts provinciaux. Étant donnée, alors, la haute réputation du légiste distingué qui a été chargé de la direction de cette refonte, il est à craindre que nos législateurs, absorbés par d'autres soucis, ne jettent qu'un coup d'œil distrait sur cet important travail.

Ainsi, après la sanction que la législature ne manquerait pas de donner à cette loi scolaire refondue, ceux qui ont mission de les interpréter se trouveraient en face des mêmes difficultés qui les embarrassent aujourd'hui.

Je sais combien il serait dangereux de tenter de faire subir des changements de

quelque importance à notre loi des écoles. Je n'ignore pas que du jour où il serait question de faire des modifications, quelque insignifiantes qu'elles soient, au texte de la loi actuelle, l'accord tacite qui existe entre catholiques et protestants pour la subir telle qu'elle est, serait immédiatement rompu.

Les représentants de chacune des deux dénominations religieuses, dans le Conseil de l'Instruction publique, réclameraient bientôt des amendements qui amèneraient peut-être de longs et acerbés débats.

Mais enfin, sans toucher aux dispositions actuellement en force, ne pourrait-on pas profiter de l'occasion qu'offre cette refonte pour combler quelques lacunes, et faire disparaître certaines obscurités dont sont enveloppées un certain nombre de clauses sur l'interprétation desquelles les hommes de loi eux-mêmes ne s'entendent pas toujours ?

C'est quelques-unes de ces lacunes et de ces obscurités que j'entreprends aujourd'hui de signaler à nos législateurs :

Qu'entend-on par année scolaire ?

La loi des écoles ne définit nulle part, que je sache, l'année scolaire dont elle fait parfois mention, cependant.

Est-elle composée de douze mois, comme beaucoup le pensent, ou n'en compte-t-elle que huit, comme semblerait l'indiquer la sous-section 4 de la 65e section du chapitre XV des Statuts refondus du Bas-Canada, qui donne comme un des devoirs des commissaires ou syndics d'écoles de fixer la rétribution mensuelle qui sera payée pour les huit mois scolaires ?

Pourquoi ces huit mois scolaires, quand il est reconnu que dans la plupart des municipalités l'école se tient pendant dix mois, au moins ?

Cette lacune dans la loi scolaire, que personne ne peut avoir d'objections à voir combler, est de nature à créer parfois des difficultés très sérieuses. Ainsi, dans le cas, par exemple, où un instituteur serait engagé pour l'année scolaire, sans autres spécifications, ne pourrait-il pas prétendre, en s'appuyant sur la clause que je viens de citer, qu'il n'est tenu de donner que huit mois d'école à la municipalité qui l'aurait ainsi engagé ?

Et dans le cas où les commissaires ou syndics voudraient faire part à cet insti-

tuteur de leur intention de ne plus requérir ses services pour une autre année, conformément au mode indiqué par la section 7 du chapitre 12 de 35 Victoria, quand devront-ils donner l'avis requis de deux mois ; est-ce deux mois avant l'expiration des huit mois scolaires ou des douze mois de l'année ordinaire ?

— La section 10 du chapitre 16 de 43 et 44 Vict. dit au sujet de la révision des livres approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, qui doit être faite tous les quatre ans, que " tout livre d'école rayé de la liste ne peut être exclu de l'enseignement avant une année à compter de la date de la révision, et les nouveaux livres approuvés ne peuvent être mis en vente qu'après une année de la même date."

Ceci est parfait, mais nulle part on ne donne le moyen de faire connaître aux intéressés, qui peuvent être nombreux, les changements qui peuvent avoir été opérés dans la liste en question.

Et cependant la section 11 du même chapitre donne au surintendant le droit de retenir la subvention scolaire à toute municipalité qui permet l'usage de livres non approuvés !

— " Tous les premiers lundis de juillet, lit-on dans la section 34 du ch. XV des Statuts refondus du Bas-Canada, — une assemblée générale est tenue dans chaque municipalité pour l'élection des commissaires et syndics d'écoles."

Là encore, on n'a pas prévu le cas où le premier lundi de juillet tomberait un jour de fête légale, comme cela est arrivé cette année même.

Il est vrai que, si pour une raison ou une autre, cette assemblée n'a pu avoir lieu le jour prescrit, elle peut être convoquée pour aucun des lundis subséquents du mois de juillet en vertu du paragraphe 3 de la section plus haut citée.

D'un autre côté, il n'y a rien dans la loi qui s'oppose à ce que telle assemblée ait lieu un jour de fête ou même le dimanche.

Mais on comprendra à première vue les conséquences que peut produire cette omission dans la loi.

La 47e clause du chapitre XV des Statuts refondus du Bas-Canada pourvoit bien au mode qui doit être employé quand il s'agit du remplacement d'un commissaire ou d'un syndic d'écoles dont la charge est devenue vacante pour

cause de décès, d'absence ou de maladie prolongée ; mais le temps que doit durer l'absence ou la maladie quand il s'agit d'un de ces deux cas, pour donner lieu au remplacement en question, n'est pas spécifié. Ainsi le président du corps auquel appartient celui qu'il s'agit de remplacer peut, quand bon lui semble, convoquer l'assemblée où l'élection doit avoir lieu.

Telle qu'elle est, la loi donne donc à ce président des pouvoirs dont il peut abuser, soit en ne remplaçant pas, malgré une absence ou une maladie très prolongées, un de ses amis, soit en faisant évincer au contraire un collègue dont la présence lui est désagréable, sous prétexte que ce dernier n'a pu, pendant quelques semaines, vaquer aux occupations que sa charge lui imposait.

Pourquoi ne pas rendre cette clause de la loi plus explicite, en précisant, par exemple, le temps que doit durer l'absence ou la maladie d'un commissaire ou d'un syndic pour les rendre *ipso facto* incapables d'agir comme tels ?

— L'obligation imposée à l'instituteur par l'article 106 du chap. XV des Statuts refondus du Bas-Canada, de n'exercer que dans les limites des districts placés sous le contrôle de la commission des examinateurs qui lui a délivré son certificat de capacité, est pour le moins étrange, et on se demande en vain quelles pouvaient être les raisons qui l'ont inspirée.

— Encore une anomalie où la loi se trouve en conflit direct avec l'usage.

Car, quoi que la section 29 du chapitre XVI de 32 Victoria dise positivement que la somme appropriée annuellement pour venir en aide aux municipalités pauvres doit être de huit mille piastres, jamais, cependant, celle votée depuis un certain nombre d'années, pour ces fins, par la législature, n'a dépassé six mille piastres.

— Enfin, la section 26 du chapitre 22 de 40 Victoria, oblige le secrétaire-trésorier des commissaires ou syndics de percevoir des contribuables une somme suffisante pour payer le traitement des instituteurs, etc. Mais, dit la section 28 du même chapitre, les commissaires ou syndics ou les secrétaires, pour infraction à ces dispositions, se rendent passibles d'une amende n'excedant pas vingt piastres.

D'après l'interprétation naturelle que

l'on doit donner à cette clause, il sera loisible de faire payer l'amende en question soit aux commissaires ou syndics soit au secrétaire pour une faute dont ce dernier seul se serait rendu coupable.

Si la loi, dans cette circonstance, a voulu atteindre les commissaires ou syndics comme responsables de la négligence du secrétaire, leur employé, pourquoi ne déclare-t-elle pas alors qu'ils sont seuls passibles de cette amende ?

Cette faculté qui est laissée de traduire en justice les secrétaires ou les commissaires ou syndics, n'ouvre-t-elle pas le champ à bien des petites vengeances particulières ?

Votre, etc.

XXX.

GEOGRAPHIE

L'exploration du centre de l'Afrique par les missionnaires aux XVIe et XVIIe siècles.

(Suite.)

Cette opinion des missionnaires est corroborée par celle du navigateur hollandais *Jean Hugues*. Dans son livre sur les origines du Congo (1638), ce voyageur s'exprime ainsi : "Le royaume du Congo s'étend jusqu'au cap Sainte-Catherine et est situé à 20 ½ de la ligne du côté austral. Passant outre le cap Lopez de Consalve, on trouve quelques rivages sablonneux, puis une baie appelée Baía de las Almadias. Dans cet estuaire sont situées trois îles, dont la plus grande est celle du milieu, laquelle est habitée et a un port capable de contenir beaucoup de bateaux.

"Au-delà, à l'est, on pénètre dans le fleuve même du Congo, lequel prend son origine du même lac dont procède le Nil. Il rend si grande abondance d'eau que c'est chose incroyable, laquelle se maintient douce quatre-vingts lieues en mer et quelquefois davantage."

Dès cette époque toute la région désignée sous le nom de Congo était explorée, ainsi que tous les pays environnant ce royaume.

L'évêché qui, depuis 1521, était adjoint à celui de Saint-Thomas, se divisait en trois préfectures apostoliques ; celles de Congo, Micoco et Matemba.

Nous venons de voir la description du Congo. Voici ce que Ed. Lopez rapporte de Micoco :

"Au-delà du royaume de Loango est le pays des Anziques ou Anzicos (Anzicos est le nom du peuple, Micoco le titre souverain). Ce pays est séparé du royaume de Congo par la rivière Zaire dans l'endroit où il y a une multitude d'îles depuis le lac (Stanley-Pool), en descendant le fleuve, et dont un certain nombre appartiennent à l'empire de Micoco. Il trafique aussi avec le Congo par la même rivière.

"Le peuple, soumis au roi qui a d'autres chefs sous sa dépendance, est très actif, très belliqueux, toujours prêt à combattre et à prendre les armes.

"Ces indigènes sont très agiles, ils gravissent et descendent les montagnes comme des chèvres. Ils sont courageux et méprisent la mort, ils sont d'une grande loyauté, simplicité et fidélité ; et les Portugais ont plus de confiance en eux qu'en toute autre tribu indigène.

"Ed. Lopez aimait à souhaiter qu'ils devinssent chrétiens, car, disait-il, ils s'offrent d'eux-mêmes à la mort pour la gloire de ce monde, et, pour plaire à leurs seigneurs, leur donnent leur chair à manger ; par conséquent, de meilleur cœur encore, et avec plus de courage, ils endureraient le martyre pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et maintiendraient avec honneur notre foi et notre religion par leur bon exemple et leur foi.

"Ils ont un marché pour la chair humaine comme les autres denrées. Ils mangent, en effet, les ennemis qu'ils prennent à la guerre, et, quant à leurs esclaves, ils les vendent au marché s'ils en trouvent un bon prix ; et s'ils ne le peuvent avantageusement, ils les mènent aux bouchers, les coupent en morceaux et les vendent pour les faire bouillir et rôtir.

"Et, ajoute l'auteur, un certain nombre fatigués de la vie, d'autres mêmes par valeur et courage, pour se montrer forts et hardis, jugent honorable de courir à une mort volontaire, et vont se présenter à la boucherie comme marque de fidélité à leur prince. Non seulement ils s'offrent eux-mêmes, pour être mangés, mais encore ils tuent et mangent leurs esclaves gras et en bon état."

Cavazzi raconte comment on pénétra pour la première fois dans ce pays :

“ Cinq Portugais, allant pour le commerce à Pembo dans l'Ocanga, lieu situé très loin sur le bord du Zaïre, furent enlevés par des hommes de la tribu de Micoco qui, selon leur habitude, allaient à la maraude, ils les conduisirent auprès du roi. Afin de leur éviter les mauvais traitements qu'on craignait qu'ils n'aient à subir, car on sait que ce peuple très cruel mange ses prisonniers, on résolut d'aller les chercher, mais la difficulté était de traverser le Zaïre et de gagner un pays aussi éloigné. Pendant que les officiers portugais tenaient conseil, un religieux de l'ordre de Sainte-Marie de la Miséricorde se dévoua et proposa d'aller chercher les prisonniers, il partit seul avec un nègre baptisé et pénétra dans l'empire de Micoco ; les prisonniers lui furent rendus et il fut assez heureux pour les ramener.

“ Quelques années plus tard, toujours au dire du même auteur, le P. G. de Montesarchio était chargé de la mission du Micoco. La renommée du religieux étant parvenue jusqu'aux oreilles du roi, celui-ci lui fit dire qu'il serait heureux de le voir. C'est pourquoi, non seulement dans le but d'être agréable au souverain, mais encore afin d'explorer le plus de pays possible, le P. de Montesarchio se rendit dans un endroit nommé Concobella qui est soumis à un roi tributaire de Micoco, puis de là se rendit auprès de l'empereur des Anzicos.

“ Afin de se ménager les bonnes grâces du roi, dont il allait visiter les états, et de gagner sa sympathie, le missionnaire résolut de lui offrir en présent quelques objets européens. Le monarque voulut le récompenser et lui faire un don conforme à la mode et aux usages du pays.

“ Quand le P. Montesarchio fut reçu en audience par le roi, celui-ci était suivi d'un grand nombre de gens convaincus, à l'instigation d'un sorcier renommé, du crime de lèse-majesté et condamnés à être dévorés. Il accepta les présents du missionnaire et lui offrit en échange un des condamnés auquel il fit enlever la peau d'un bras pour montrer qu'il était bien gras, espérant que le religieux serait, comme ses sujets, heureux de le manger.

“ Le P. Montesarchio accepta le cadeau,

mais il s'empressa de soigner le malheureux et quelque temps après il le baptisa.”

Tous ces détails sont parfaitement d'accord avec les découvertes récentes. Stanley dit positivement que toutes ces tribus sont anthropophages.

La position est parfaitement indiquée à l'est de Loango, au nord du fleuve Zaïre ; quant à l'est, il n'y a pas de limites, cet état allait rejoindre les grands territoires qui s'étendent autour des lacs.

La découverte que M. de Brazza a faite du grand Micoco perd beaucoup de sa valeur, non pas au point de vue des fatigues qu'il a dû supporter et des dangers qu'il a pu courir, mais au moins en raison de la nouveauté. Il lui a suffi avant son départ de lire les ouvrages que nous venons de citer et de consulter les cartes qu'ils contiennent, et il a pu se convaincre, alors, que son Micoco à lui était bien le Micoco du XVI^e siècle, car ce nom de Micoco doit être un titre que portent tous les souverains du pays des Anzicos.

Mais M. de Brazza, avouera-t-il jamais à quelle source il a puisé les renseignements qui lui ont servi à se diriger dans le pays dont la découverte lui a valu la plus haute récompense que puisse décerner la Société de géographie ?

La troisième préfecture apostolique était celle de *Matemba*.

“ Ce royaume, dit Cavazzi, est situé dans l'intérieur plus avant qu'aucun autre ; il commence à deux cents lieues de l'Océan et à 15° de l'équateur ; il confine du côté de l'est au Monomotapa. À l'ouest il est borné par un angle formé par le Congo et le royaume d'Angola, dont il est séparé par deux fleuves, l'un appelé Icole, et l'autre Bangadimir (fleuve important cité par Lopez, bien que Sansoue d'Abbeville ne le fasse pas figurer sur la carte), qui coulent de l'est au sud. Les autres confins sont Coenza qui coule entre la province du Lubono et le royaume de Buttuta situé à l'est.

“ Les champs fertilisés par le Coenza, le Vamba, le Lulino, le Cambo, le Xanique, le Cuigu, l'Ico e et beaucoup d'autres fleuves de moindre importance, pourraient suffire non seulement aux besoins du royaume, mais encore des provinces voisines, si les habitants se donnaient la moindre peine pour la culture ; mais il n'est que trop vrai que ce peuple pares-

seux fuit toute espèce de fatigue et préfère vivre dans la misère plutôt que de travailler.

“ Ces peuplades que l'on nomme Giaghas, Giaggas (Jaggas ou Djaggas, et c'est ainsi que l'on désigne sur les cartes de l'époque les hordes qui s'étendent dans la région des lacs et vont rejoindre le sud du pays des Gallas) sont sauvages et cruels, ils négligent la culture des terres pour se livrer au pillage sur les tribus voisines (en 1521 les Giaggas envahirent le royaume de Congo, et menacèrent jusque dans sa capitale le roi qui fut obligé d'avoir recours aux armées portugaises pour se débarrasser de ces terribles voisins).

“ Il y a dans le pays beaucoup de mines d'or et d'argent (Katanga), mais les naturels ne les exploitent pas, ils préfèrent s'occuper des mines de fer avec lequel ils font leurs armes (ici l'auteur donne des détails sur une forge absolument semblable à celle que nous décrivent les voyageurs modernes). Cavazzi nomme les voisins du royaume de Matemba : Giagha — Cafa (Cafres que l'on désigne maintenant sous le nom de Makololos).

“ Pour trouver des terres cultivées, il faut se rapprocher de la mer et suivre le cours du Coango. Là, on rencontre les deux provinces d'Umbe, haute et basse. Sur la Coenza sont quatorze îles nommées les Chinganda ; une d'elles, la Bombo, est divisée en deux parties : la première est sujette de Matemba et l'autre appartient aux *Giaggas de Cassenge*.”

Ce dernier pays, qui a conservé son nom, a été visité par Cameron qui le place au centre du Tanganica par 6°.

FERNAND HUE.

(A suivre.)

LECTURE POUR TOUS.

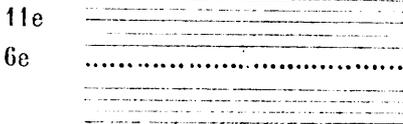
Invention de la musique à plusieurs parties

Vers l'an 1026, sous le règne du roi Robert, fils de Hugues Capet, un moine bénédictin, nommé Guy, de l'abbaye de Pomponne, né vers l'an 990, à Arezzo (Toscane, Italie), inventa la musique à plusieurs parties. Jusque-là, on n'avait connu que la mélodie, qui consistait dans

le chant d'une ou plusieurs voix, l'une après l'autre.

Guy d'Arezzo, né musicien, découvrit, à force de méditations, qu'en gardant certaines proportions on pouvait faire chanter ensemble plusieurs voix différentes et en former une harmonie qui charmât l'esprit et l'oreille.

La musique, alors, s'écrivait sur vingt-deux lignes qui correspondaient au nombre de sons produits par l'ensemble de toutes les espèces de voix humaines, chacune étant prise dans son étendue moyenne. Les sept premières lettres de l'alphabet romain (A, B, C, D, E, F, G), dont on se servait dans le plain-chant grégorien, indiquaient le degré de gravité ou de hauteur des notes de cette échelle musicale. L'illustre musicien du moyen âge comprit que cet état de choses constituait des obstacles qui s'opposaient au progrès de l'enseignement musical. Il supprima d'abord la moitié du nombre des vingt-deux lignes, et, des onze qui restèrent, il fit une nouvelle portée générale plus simple en utilisant les interlignes comme autant de degrés diatoniques, de manière à conserver de même les vingt-deux sons que les voix embrassaient :



... interligne

tre ligne.

Mais cet emploi des interlignes rapprochant les unes des autres les lettres en usage, la lecture musicale devint plus difficile qu'auparavant. C'est alors que Guy d'Arezzo eut l'ingénieuse idée de substituer des points aux lettres. A ces points, il assimila les noms des syllabes *ut, re, mi, sol, la*, que lui fournirent les trois premiers vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste, composé par Paul Diacre, poète latin du VIII^e siècle :

<i>Ut</i> queant laxis	<i>Resonare</i> fibris
<i>Mira</i> gestorum	<i>Famuli</i> tuorum
<i>Solve</i> polluti	<i>Labii</i> reatum

Mais les figures des notes n'étaient pas encore inventées. Ce fut en 1330 qu'un Parisien, nommé de Mœurs, inventa les figures ou caractères de musique. Enfin, c'est du commencement du seizième siècle que date l'invention de la note si. Elle fut imaginée, dit-on, par un Français nommé

Le Maire. Des auteurs prétendent que Le Maire, qui vivait en 1696, n'en fut que le vulgarisateur dans un de ses ouvrages intitulé : *Méthode pour apprendre en fort peu de temps la musique.*

L'Europe tout entière applaudit à l'invention du moine Guy d'Arezzo. Un enfant, par son moyen, apprenait en peu de temps ce qu'auparavant un homme pouvait à peine apprendre en plusieurs années. Bientôt toutes les églises considérables, surtout en France, eurent un chœur de musique. Celui de l'église de Paris était très célèbre dès le treizième siècle. La musique de Guy d'Arezzo, tout imparfaite qu'elle était, régna six cents ans. C'est seulement sous le règne de Louis XIV qu'on commença à l'égayé et à la rendre plus expressive. Elle était encore dans un état de barbarie lorsque Lulli fut amené en France (1647) par le chevalier de Guise et confié à Mlle de Montpensier (la Frondeuse). Le jeune Florentin étudia sous les maîtres français et devint en peu de temps le plus habile musicien de son époque. Un demi-siècle plus tard apparurent les ouvrages du compositeur français Rameau (de Dijon), qui opérèrent une si grande révolution dans la musique dramatique. On peut dire que c'est à ces deux célèbres compositeurs que la musique doit ce haut degré d'élégance et de perfection où elle est parvenue de nos jours. Ce sont eux, enfin, qui ont ouvert la carrière aux grands maîtres de l'art moderne.

Dans l'enchantement et l'enivrement que nous procurent aujourd'hui les œuvres magistrales et éternelles des grands compositeurs du dix-neuvième siècle, reportons un instant notre pensée à près d'un millier d'années en arrière ; saluons et bénissons la mémoire du modeste bénefacteur de Pomponne, qui, dans un temps de barbarie et d'ignorance extrêmes, eut l'inspiration de soulever un coin du voile sous lequel dormaient les génies puissants qui devaient s'appeler un jour Mozart, Beethoven, Berlioz, Meyerbeer et Rossini ! — Lodois Latas-te. — (*Journal officiel.*)

EPIGRAMME.

La fortune en vain m'est cruelle,
Disait avec orgueil un sage prétendu ;
Je sais pour m'affirmer contre elle,
M'envelopper dans ma vertu.
Voilà, dit un plaisant, voilà ce qui s'appelle
Être légèrement vêtu.

UN TRAIT.

Un des plus célèbres partisans de la philosophie anti-chrétienne disait à une dame d'e-prit : " Avouez, madame, que nous avons abattu bien du bois dans la forêt des préjugés.

— C'est pour cela, répliqua-t-elle, que vous avez débité tant de fagots.

AUX FILS DES CULTIVATEURS.

Aux voix qui vous diront la ville et ses merveilles,
N'ouvrez pas votre cœur, paysans, mes amis !
A l'appel des cités n'ouvrez pas vos oreilles ;
Elles donnent, hélas ! moins qu'elles n'ont promis.

Laissez chanter le chœur des machines stridentes ;
Laissez les noirs engins hurler à pleins ressorts.
De vos sages aïeux gardez les mœurs prudentes ;
Et comme ils ont vécu vivez — calmes et forts ?

La cité pour son peuple en vain se dit féconde :
Le gain de ses enfants est plus amer que doux.
Sous un luxe qui ment, tel rit aux yeux du monde,
Qui tout bas porte envie au dernier d'entre vous.

Paisibles et contents, la tâche terminée,
A votre cher foyer vous rentrez chaque soir.
Combien de ci a-lins, au bout de leur journée,
Ne rapportent chez eux qu'un morne désespoir.

De beaux enfants vermeils, une chaste compagne,
Voient se pencher sur eux votre front adouci.
Pour le pâle ouvrier que la misère gagne,
La femme et les enfants sont un âpre souci.

A vos champs, à vos bois, demeurez donc fidèles.
Aimez vos doux valons, aimez votre métier.
Auguste est le travail de vos mains paternelles
C'est à votre sueur que vit le monde entier.

Qu'elle est hideuse à voir la misère des villes !
De quels affreux haillons ses membres sont vêtus !
Que d'opprobres en elle et de passions viles !
La pauvreté rustique est mère des vertus.

Elle a sa dignité ; sans envie et sans haine,
Elle va poursuivant le travail de ses bras,
Virile et bienfaisante, elle ressemble au chêne,
D'autant plus généreux sur des sols plus ingrats.

C'est elle qui revêt d'une indomptable force,
Vos fils, durs à la neige, insensibles au feu !
Par elle vous gardez, sous une rude écorce,
Les tendresses du cœur et la croyance en Dieu.

Aux voix qui vous diront la ville et ses merveilles,
N'ouvrez pas votre cœur, paysans, mes amis !
A l'appel des cités n'ouvrez pas vos oreilles ;
Elles donnent, hélas ! moins qu'elles n'ont promis.

J. AUBRAN.

L'OFFRE TROMPEUSE.

Sur la porte d'un beau jardin
 Ces mots étaient gravés : *Je donne ce parlerre*
A quiconque est content.—Voilà bien mon affaire,
 Dit un homme tout bas, j'ai droit à ce terrain.
 Plein de joie il s'adresse au maître :
 Je suis content de mon destin.
 Le seigneur lui répond : Cela ne saurait être,
 Qui veut avoir ce qu'il n'a pas
 N'est pas content. Retournez sur vos pas.

BARBE.

PENSÉES DIVERSES.

La plus grande science de l'homme est de savoir qu'il n'est rien par lui-même, mais que tout ce qu'il est vient de Dieu et doit être employé pour sa gloire.

(S. AUGUSTIN.)

Ne vous arrêtez pas à examiner le mal d'autrui, mais songez seulement au bien que vous devez faire.

(MASSILLON.)

Il est plus aisé de conquérir des provinces que de dompter une passion.

(BOSSUET.)

Notre cœur s'enfle tellement que nous regardons tous les autres comme étant d'un ordre inférieur à nous.

(BOILEAU.)

J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre.

(BOISTE.)

La souffrance, semblable à un drap mortuaire, enveloppe toute notre vie.

(MARMONTEL.)

La vérité, notwithstanding le préjugé, l'erreur et le mensonge, se fait jour et perce à la fin.

(BOURSAULT.)

La modestie est belle, enchâssée à propos ; Mais, hors de son endroit, c'est la vertu des sots.

(DESTOUCHES.)

Il n'est rien de si beau que la sincérité.

(CONDILLAC.)

Mon intelligence n'est qu'une copie, et une copie bien faible, de l'intelligence avec laquelle ont été coordonnées les choses que je conçois et celles que je ne conçois pas.

(ACADÉMIE.)

De même que la cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes et de figures, de même un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions qu'on veut lui donner.

C'est parler mal-à-propos que de dire merveille de sa santé devant des infirmes ; d'entretenir de ses richesses, de ses revenus et de ses amusements un homme qui n'a ni rente ni domicile ; en un mot, de parler de son bonheur devant des misérables.

(LA BRUYÈRE.)

Il n'y a point de chemin trop long à qui marche lentement et sans se presser ; il n'y a point d'avantages trop éloignés à qui s'y prépare par la patience.

(LA BRUYÈRE.)

Un air fin est comme l'étincelle de l'esprit ; un air doux promet des égards flatteurs ; un air noble marque l'élevation du sentiment ; un air tendre semble être le garant d'un retour d'amitié.

(Théories des sentiments.)

Les plaies du corps se ferment ; celles de l'âme restent toujours ouvertes.

(LIVRY.)

La raison supporte les disgrâces ; le courage le combat ; la patience et la religion les surmontent.

(MME DE SÉVIGNÉ.)

Avec les gens qui, par finesse, écoutent tout et parlent peu, parlez encore moins ; si vous parlez, dites peu de choses.

(LA BRUYÈRE.)

Feuilleton du "Journal de l'Instruction publique."

CÆCILIA

ou

UNE HEROINE DES CATACOMBES

CHAPITRE DEUXIÈME

LES NOCES VIRGINALES

(Suite.)

VIII

Ce palais était situé dans la quatorzième région, au-delà du Tibre, tout près de la *Via salutaris*, à peu de distance de l'endroit où s'est immortalisé le fameux Horatius Coclès, vers le pont Cestius qui réunit l'île du Tibre au quartier du Janicule.

A ce palais était rattaché un souvenir bien glorieux pour la famille des Valérius.

C'est là qu'habitait l'illustre Valéria, fille du consul Publicola. C'est de là que, du temps où Porsenna et les Tarquins faisaient le siège de Rome, Valéria partit pour se rendre au camp ennemi des Etrusques et s'y constituer prisonnière, afin de respecter la foi jurée. Aussi, en mémoire de ce fait héroïque, les Romains lui élevèrent une statue de marbre blanc. On la remarquait encore dans la grande allée du jardin, à l'époque où nous voyons Cæcilia, qui doit apporter

à ce palais une plus grande illustration, y faire son entrée triomphale.

Le cortège se trouve bientôt en face d'un portique, orné de tentures blanches sur lesquelles se détachent des couronnes d'or, et brillamment illuminé. Alors, selon l'usage antique, Valérien s'enveloppe majestueusement dans son *pallium*, sur les franges duquel ruissellent les diamants ; puis, montant sur le seuil et prenant son ton le plus solennel, il adresse à la nouvelle arrivée cette question :

— Qui es-tu ?

L'épouse devait répondre, et Cœcilia répond :

— Là où tu seras Caius, je serai Caïa !

Cette formule du mariage était adoptée parmi les Romains, en mémoire de l'illustre Caïa Cœcilio, pour laquelle ils avaient conservé un véritable culte. Caïa était regardée alors comme le type le plus parfait de la femme vouée aux soins du ménage, et comme le modèle le plus accompli de toutes les vertus domestiques.

La jeune matrone, qui évoque ce glorieux souvenir, est elle-même une descendante de cette illustre femme, et elle porte le même nom que son aïeule. Les assistants sont saisis de ce rapprochement frappant, et ils en sont attendris jusqu'aux larmes.

Toutefois, il est un autre rapprochement qui leur échappe, et dont Cœcilia seule a le secret. Ses lèvres murmurent la formule consacrée ; mais son cœur a un autre langage, que les anges du ciel se hâtent de recueillir afin de l'offrir à Dieu, comme l'expression du plus ardent de ses désirs et de la plus chère de ses espérances. Peu important à Cœcilia les souvenirs de sa noblesse terrestre ; ce sont ceux de sa noblesse céleste qui font palpiter son cœur. Ce qu'elle souhaite à son époux, ce ne sont pas ces gloires éphémères de la vie présente que le tombeau ensevelit à tout jamais dans ses ombres impénétrables, mais les gloires éternelles de la vie future que la mort ne saurait atteindre.

Aussi, quelqu'un qui aurait pu entendre ce que Cœcilia disait dans son cœur, pendant que sa bouche s'ouvrait pour répondre par formule d'usage, aurait saisi ces paroles :

— Là où je serai chrétienne, tu seras chrétien

Mais revenons à la porte du palais de Valérien.

Un serviteur présente alors à la jeune épouse de l'eau dans une coupe d'albâtre. C'est le symbole de la pureté qui doit présider à toutes les affections conjugales. Cœcilia y trempe ses doigts, qu'elle essuie à une serviette de lin que lui tend un autre serviteur. Valérien lui remet une clef d'or apportée dans un plateau orné de corail, comme symbole de l'administration intérieure dont elle sera désormais chargée.

Sur un siège d'ivoire, repose une toison blanche comme la neige. On invite la jeune épouse à s'y asseoir, afin de lui rappeler les mœurs simples et laborieuses des antiques matrones. Au lieu de passer leur vie, ainsi qu'elles ne tarderont pas à le faire, dans la mollesse et la nonchalance, elles la passaient dans la vigilance et le travail. Elles ne dédaignaient pas d'employer leurs mains à manier le fuseau, et à s'occuper des soins les plus obscurs de la maison domestique.

Cœcilia n'avait pas besoin de ces enseignements si incomplets du paganisme pour s'élever à la hauteur de sa future mission. Elle puisait, dans des modèles bien autrement supérieurs et dans des exemples bien autrement attrayants, la force de remplir ses obligations nouvelles. Ce terre-à-terre des vertus, dont on invoquait le souvenir, ne suffisait ni à ses aspirations, ni au but qu'elle voulait atteindre. Elle regardait par-dessus tous ces horizons rétrécis que lui offrait l'histoire antique de Rome païenne, à la grandeur de laquelle ses ancêtres avaient tant contribué ; et elle en découvrait d'infinis dans les fastes encore récents de Rome chrétienne, dont elle deviendra un jour elle-même une des plus pures gloires.

Telles étaient les pensées profondes qui absorbaient l'esprit de la vierge, pendant qu'elle accomplissait ainsi le cérémonial de l'hyménée. Tels étaient encore ses sentiments intimes, lorsque, franchissant enfin le seuil de sa nouvelle demeure à la main de son époux, elle se rendit avec lui et tout le cortège au *Triclinium*, afin d'y présider le repas nuptial.

(A continuer.)

BIBLIOGRAPHIE

Les Plantes et les Engrais. Dialogues entre un instituteur et un paysan. 1 vol in-12, 15 cents. MM. Desclée, de Brouwer & Cie., éditeurs, à Bruges, (Belgique). Les commandes sont reçues chez MM. J. B. ROLLAND & FILS, à Montréal.

Nous lisons dans la *Gazette des Campagnes* :

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs un excellent petit opuscule qui vient de paraître sous ce titre : LES PLANTES ET LES ENGRAIS, dialogues entre un instituteur et un paysan.

Le *Sommaire* des divers entretiens dit à lui seul l'importance et la portée de l'ouvrage. Nous ne pouvons mieux faire que de le reproduire.

Premier entretien.—Les quatre éléments fertilisants ; les engrais chimiques et les stations agricoles.

Deuxième entretien.—Les dominantes.

Troisième entretien.—Les matériaux de l'édifice végétal ; les plantes amélorantes ; le rôle de l'air dans la végétation, l'azote et l'électricité.

Quatrième entretien.—Le sulfate d'ammoniaque. L'analyse du sol par la plante.

Cinquième entretien.—Origine, nature, fabrication, coût et mode d'emploi des engrais chimiques. (*Explication des termes techniques.*)

Sixième entretien.—Le fumier, le purin et l'humus. Ce que les principales plantes cultivées envoient au sol. L'herbe et le trèfle. Les prairies temporaires.

Septième entretien.—Les engrais des prairies naturelles et artificielles. La destruction des parasites. Le guano, ce qu'il contient, comment on le remplace économiquement par des engrais chimiques.

Huitième entretien.—Propriétés providentielles des terres arables. La fertilisation des terres incultes par la chimie agricole. Rôle des engrais potassiques dans les sables. Les phosphates en Bretagne et dans les landes de la Sologne. Influence de la constitution du sol sur la constitution de l'homme et des animaux. L'agriculture des Flandres au temps jadis.

Nouvième entretien. La circulation de l'azote nitrique et ammoniacal dans la nature. L'irrigation par les eaux d'égout. Les millions à la rivière. Création d'un sol arable par l'eau d'égout. La mobilisation du capital engrais par les labours.

Dixième entretien.—Un assolement scientifique et pratique. Transformation de l'agriculture par la science en Danemark.

Onzième entretien.—Le chaulage et le plâtrage considérés comme amendements et comme engrais.

Douzième entretien.—Le choix des semences et l'amélioration des races végétales. (Résumé des principales découvertes.) Céréales, pommes de terre, betteraves, lin, houblon, colza, prairies, Culture potagère et fruitière.

Librairie J. B. Rolland & Fils

12 et 14, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

OUVRAGES CANADIENS

Offerts aux abonnés du *Journal de l'Instruction publique*, à des prix extrêmement réduits.

Religion, Science, Histoire, Politique, Littérature, &c, &c.

COLLECTION No 1—Prix 10 Cts. Net.

(Elle comprend 5 vol. valant ensemble 30 cts.)
Abrégé de la vie de Bernadette.
Histoire de Pie IX.
Manuel pour le Jubilé.
Catéchisme du Concile.
Pèlerinage au Calvaire du Lac des Deux-Montagnes.

COLLECTION No 2—Prix 15 Cts. Net.

(Elle comprend 5 vol. valant ensemble 50 cts.)
Merveilleux effets de l'eau froide.
Le Suisse méthodiste confondu
Catéchisme de l'histoire du Canada.
Neuvaine au Sacré-cœur.
Comment on devient peintre.

COLLECTION No 3—Prix 25 Cts. Net.

(Elle comprend 5 vol. valant ensemble 75 cts.)
Clef des principales difficultés de la grammaire.
Corrigé ou Clé des exercices de la grammaire anglaise.
Premières leçons de composition.
Geography of Canada.
Tenue des livres.

COLLECTION No 4—Prix 25 Cts. Net.

(Elle comprend 6 vol. valant ensemble 90 cts.)
Les Révélations du crime de Cambray.
Le Carnaval sanctifié.
Au Coin du feu : histoires et légendes.
Le Coffret ou le trésor enfoui
The Dominion Compounder's Guide. (Recettes.)

COLLECTION No 5—Prix 25 Cts. Net.

(Elle comprend 5 vol. valant ensemble 75 cts.)
Manuel élémentaire et pratique de l'art agricole.
Les Vieilles canadiennes.
Une Causerie agricole.
Catéchisme d'Agriculture.
Comptabilité agricole.

COLLECTION No 6—Prix 25 Cts. Net.

(Elle comprend 5 vol. valant ensemble 75 cts.)
Jugement du juge Routhier.
La Question du jour. Affaire Letellier.
Bill seigneurial.
Projet d'une Académie des Beaux-Arts.
Réflexions d'un Catholique

COLLECTION No 7—Prix 25 Cts. Net.

(Elle comprend 5 vol. valant ensemble 75 cts.)
Nouvelle Grammaire anglaise.
Guide de l'Instituteur.
Questions sur la grammaire de l'Académie.
Écritures diverses manuscrites.
Traité d'Arithmétique.

COLLECTION No 8—Prix 25 Cts. Net.

(Elle comprend 5 vol. valant ensemble \$1.10.)
 L'acte concernant la faillite.
 Tableau des délais fixes.
 Du le municipal de la province de Québec.
 Le véritable petit Albert.

COLLECTION No 9—Prix 25 Cts. Net.

(Elle comprend 5 vol. valant ensemble \$1.38.)
 Histoire ancienne.
 Histoire de France.
 Histoire du moyen âge. } par l'abbé Drioux.
 Histoire ecclésiastique
 Histoire d'Angleterre.

COLLECTION No 10—Prix 50 Cts. Net.

(Elle comprend 5 vol. valant ensemble \$1.25.)
 Biographies de Joliett. et de M. le V. G. A. Manseau.
 Caron (l'honorable R. E.)
 Doherty (l'abbé.)
 Harrier (sir G. E.)
 Oraison funèbre de Lamoricière.

COLLECTION No 11—Prix 50 Cts. Net.

(Elle comprend 5 vol. valant ensemble \$1.70.)
 L'Union des provinces.
 Souvenir de l'œuvre des zouaves.
 Les Laurentiennes.
 Mélanges historiques et littéraires.
 De l'abolition des droits féodaux et seigneuriaux.

COLLECTION No 12—Prix 50 Cts. Net.

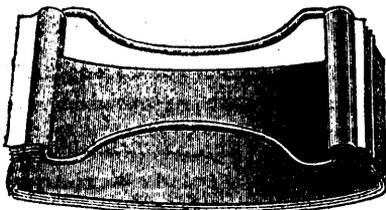
(Elle comprend 5 vol. valant ensemble \$1.50)
 Mes rimes, par Labelle.
 Dix ans de journalisme.
 Le châtiment de Dieu.
 Rapport de l'exploration à la baie Georgienne.
 Exposé financier de sir Francis Hincks.

N. B.—Chacune de ces collections est adressée *franco* par la poste sur réception du prix marqué.
 Tous les prix sont nets et sans aucune remise.
 Les ventes de ces collections ne se font qu'*au comptant*; elles ne sont, dans aucun cas, portées en compte.

Dr A. A. FOUCHER

Chirurgien oculiste et auroste de l'Hôpital Notre-Dame Montréal.
BUREAU ET RÉSIDENCE: 82, RUE SAINT-DENIS
Consultation: De midi à trois heures.

BUVARD ELASTIQUE DE COUGLIN



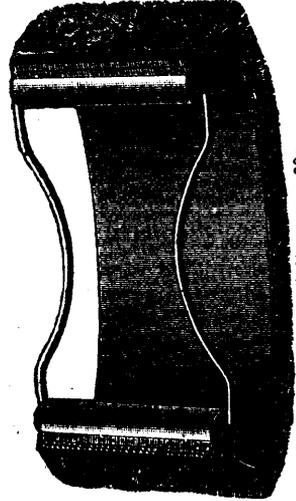
Breveté le 21 Novembre 1882.

Le plus élégant, le plus commode, le plus simple, le plus durable.

Le papier buvard peut se changer en un instant.

Prix: Modèle en Cuivre Nickelé - 50 Cts.

Brosse pour Tableaux Noirs de Couglin.



Patented Nov. 21, 1882.

Fabriquée de la même manière que le **Buvard Elastique**, cette brosse offre l'avantage d'une grande commodité, d'une véritable économie et d'une durabilité sans pareille.

Le tapis qui la recouvre peut se changer sans nécessiter de dépense. Toutes les commissions scolaires importantes des Etats-Unis l'ont adoptée à l'exclusion de toute autre.

Prix: Modèle en Cuivre . . . 30 Cts.

Dépot à la librairie,

J. B. ROLLAND & FILS,
 12 et 14, rue Saint-Vincent,
 Montréal.

PATENTS

MUNN & CO., of the SCIENTIFIC AMERICAN, continue to act as Solicitors for Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, for the United States, Canada, England, France, Germany, etc. Hand Book about Patents sent free. Thirty-seven years' experience. Patents obtained through MUNN & CO. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, the largest, best, and most widely circulated scientific paper. \$3.20 a year. Weekly. Splendid engravings and interesting information. Specimen copy of the Scientific American sent free. Address MUNN & CO., SCIENTIFIC AMERICAN Office, 261 Broadway, New York.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des Instituteurs catholiques de la Province de Québec.

PARAISSENT LE 1er DE CHAQUE MOIS
 PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

J. B. ROLLAND & FILS.
 Libraires-Éditeurs.

Nos 12 et 14, rue St Vincent, Montréal.
 Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.